

La Roche-sur-Yon, le 09 septembre 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place Napoléon - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUIN 2021

- PROCES-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Madame Béatrice Bichon-Bellamy | pouvoir à Monsieur Sébastien Allain |
| - Madame Myriam Ratier | pouvoir à Monsieur Dominique Guillet |
| - Monsieur Ambroise Gasnet | pouvoir à Madame Patricia Murail-Gentreau |
| - Monsieur Romain Brochard | pouvoir à Monsieur Aurélien Roho |

Il propose la désignation de Monsieur Jacques Besseau en qualité de secrétaire de séance puis il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les élus que seront traitées en fin de séance deux questions orales déposées par le groupe Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon, puis il débute l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Création d'une mission d'information et d'évaluation

Monsieur le Maire : Par courrier en date du 11 mai 2021, les groupes des élus minoritaires « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon » et « Ecologie et Solidarité » ont demandé, conformément à l'article L 2121-22-1 du code général des collectivités territoriales et à l'article 26 du règlement intérieur, la création d'une mission d'information et d'évaluation afin de recueillir des éléments d'information sur les questions d'intérêt communal relatives au système des cartes « Achats ».

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de création d'une mission d'information et d'évaluation.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec nos collègues du groupe Ecologie et solidarité, nous avons souhaité saisir le Conseil municipal afin de créer une mission d'information et d'évaluation pour deux raisons.

La première concerne le fonctionnement de notre collectivité, et ne relève pas du ressort de la justice. Sur ce point, nous n'avons pas d'opposition à la mise en œuvre de procédures modernes facilitant le fonctionnement des services de la Ville, comme par exemple l'utilisation de cartes « Achats » directement mises à disposition de certains agents. Ces procédures sont de fait dérogatoires à la norme en matière de dépense publique, puisque la dépense peut être engagée et réalisée par la Collectivité avant sa validation et tout contrôle éventuel. Par conséquent, il nous semble indispensable que les conditions d'utilisation de ces cartes « Achats » soient totalement transparentes pour tous les conseillers municipaux, et ainsi accessibles pour tous les Yonnaises et les Yonnais qui le souhaiteraient. Nous savons que les procédures mises en place se sont avérées défailtantes, puisqu'un détournement de fonds publics a pu avoir lieu. Le rôle de la mission d'information consistera donc à évaluer les procédures d'attribution, de validation et de contrôle actuelles pour les cartes « Achats », et de formuler si nécessaire des recommandations pour les améliorer. Rien ne s'oppose à ce que notre Collectivité et notre Conseil municipal créent dès maintenant une mission pour évaluer le fonctionnement de nos services et la mise à disposition de ces cartes.

La deuxième raison pour laquelle nous avons demandé la création de cette mission est la responsabilité qui est la nôtre, en tant qu'élus locaux, à œuvrer avec nos moyens pour lutter contre la crise démocratique majeure que nous traversons. L'abstention généralisée de près de 70 % aux élections qui se sont déroulées les deux derniers dimanches n'en est qu'une expression. Nos citoyens n'y croient plus. Ils ne croient plus en notre capacité à agir pour améliorer leur quotidien et prendre en compte leurs difficultés. Ils ne croient plus en notre volonté de préparer leur avenir, ni même de le préserver, ne serait-ce qu'en luttant efficacement contre le changement climatique. Nous donnons l'image de nous féliciter continuellement de nos actions, et de n'agir que pour une partie toujours plus réduite de nos concitoyens, en laissant le plus grand nombre de côté.

Ne voyez aucune polémique dans mes propos. Cependant, que signifie concrètement le fait que La Roche-sur-Yon rayonne dans le quotidien des Yonnais ? Qu'est-ce que cela signifie lorsqu'on peine à payer son loyer ou que l'on ne peut plus remplir son frigo ? La création de cette mission ne sera bien sûr qu'un petit pas, mais celui-ci est nécessaire pour rétablir la confiance avec les Yonnaises et les Yonnais, et notamment celles et ceux qui n'ont participé à aucun scrutin – pas même à celui qui nous permet aujourd'hui de siéger dans ce Conseil municipal.

La très grande majorité des délibérations de nos Conseils municipaux sont prises à l'unanimité, et aucune ne voit s'opposer deux visions inconciliables de la société. C'est le cas de cette demande de création d'une mission d'information et d'évaluation. Chaque conseillère et conseiller municipal doit rendre compte aux Yonnaises et aux Yonnais du fait qu'il porte bien l'intérêt général et qu'il prend ses décisions en toute connaissance de cause. Rappelons-nous toutes et tous la charte de l'élu local qui nous a été remise lors du premier Conseil municipal, et que Monsieur le Maire nous a lue. Pour rappel, le premier point était « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. », et le deuxième point était « dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui est personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ». Or, n'oublions pas que les Yonnaises et les Yonnais sont les premières victimes de détournements de fonds publics dont nous parlons avec cette délibération. Que peuvent-ils penser de leurs élus quand les seules informations auxquelles ils ont eu accès jusque-là sont venues de la presse, et non de leurs représentants ?

Faisons œuvre de transparence et d'éthique. Laissons nos divergences de côté pour nous hisser ensemble à la hauteur de l'exigence démocratique, et votons ensemble la création de cette mission d'information et d'évaluation. Nous aurons ainsi, non pas tout résolu, mais contribué à notre place, en prenant toutes nos responsabilités. Cette part de travail, nous seuls pouvons la réaliser. La justice, qui est aussi saisie sur cette affaire – comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire –, a un autre rôle, et rendra ses décisions dans le cadre de ses responsabilités et de ses compétences. Les deux démarches ne sont pas antinomiques ou ne s'opposent pas.

Pour conclure, je voudrais vous rappeler, mes chers collègues, un dernier paragraphe de notre charte d'élu local. « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt, lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre. L'élu s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. » Or, au vu des informations que la presse a portées à la connaissance de tous, sur des liens et intérêts au sein d'une ou plusieurs associations, qui ont abouti à un nouveau dépôt de plainte, il nous semble que Monsieur Porté ne devrait

pas prendre part au vote de cette délibération. De même Monsieur le Maire, la teneur de vos différentes expressions sur cette affaire démontre qu'il y a – sûrement à juste titre – une relation personnelle qui a été trahie. C'est pourquoi il nous semble également souhaitable que vous ne preniez pas part au vote de cette délibération. Enfin, pour que chaque conseillère et conseiller municipal puisse se prononcer librement en toute conscience, nous demandons que ce vote se déroule à bulletin secret, comme le prévoit le règlement intérieur.»

Guy BATIO : « Je ne reprendrai pas tout ce qui vient d'être dit, et que je partage en grande partie. Je resterai donc factuel, puisque le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité de créer une telle mission d'information dans les villes de plus de 50 000 habitants, dans le cas où cette demande est réclamée par un sixième des membres du Conseil municipal – comme nous l'avons fait. De plus, cette mission permettrait de recueillir des éléments d'informations sur une question d'intérêt communal, et d'évaluer ce qu'il s'est réellement passé. Je rappelle que sa composition se fait dans le respect de la représentation proportionnelle, et qu'elle remet son rapport après une durée qui ne peut excéder six mois à compter de sa date de création. Aussi, au regard des faits pour lesquels nous avons demandé la création de cette commission, nous sommes clairement ici dans le droit fil du législateur, qui a créé cet outil strictement encadré par des dispositions législatives. Ce cadre précis étant posé, nous ne comprendrions donc pas pourquoi vous refuseriez de créer cet outil, qui constitue, selon la loi même, un moyen d'expression de la démocratie locale, constitué qui plus est à la proportionnelle, et donc dans le strict respect des choix électoraux des habitants. »

Monsieur le Maire : « Je vous reconferme ma position. Si nous ne nous opposerons pas à la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs), je demande néanmoins à la majorité de voter contre la création de cette commission. Aussi, et puisque vous avez demandé un vote à bulletin secret, je vous propose à présent que nous procédions à ce scrutin. Tout d'abord, quels sont les élus favorables au scrutin secret ? »

Le vote à bulletin secret est rejeté par 30 voix contre et 10 voix pour

Il propose au conseil de se prononcer sur la création d'une mission d'information et d'évaluation :

Question rejetée à la majorité (10 voix pour et 32 voix contre).

2. Rénovation de l'école élémentaire Laennec - Approbation de l'Avant-projet définitif (APD)

Sylvie DURAND : La ville de La Roche-sur-Yon a décidé de rénover l'école élémentaire Laennec. Pour ce faire, une équipe de maîtrise d'œuvre externe a été désignée. Il s'agit du cabinet Pelleau et associés de La Roche-sur-Yon.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider l'Avant-projet définitif (APD) présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Jacques BESSEAU : « Je rappelle que ces travaux font suite à la rénovation de l'école maternelle de ce même groupe scolaire, et que les deux bâtiments seront reliés par un préau central qui pourra se fermer. Comme nous l'avons annoncé dans la presse, cette rénovation s'inscrit dans le prolongement de la reconstruction de l'école Pont Boileau et du groupe scolaire Roy-Malraux que nous avons déjà réalisée lors du mandat précédent. Nous aurons donc deux opérations structurantes très importantes au cours de ce nouveau mandat, qui sont d'une part la rénovation de l'école Laennec, et d'autre part la rénovation de l'école Montjoie. »

Monsieur Besseau présente ensuite les travaux qui seront réalisés dans cette école à l'aide d'un support PowerPoint, précisant que toutes les rénovations ont été approuvées par l'ensemble de la communauté éducative.

Aurèle VIEILLEDENT : « Mon intervention concerne les délibérations 2, 3 et 4.

Nous souhaitons soulever des points de vigilance particuliers quant aux matériaux utilisés pour la rénovation des écoles. En effet, bien que le coût immédiat des matériaux soit une considération de premier plan, il nous semble néanmoins indispensable de tenir compte de la durabilité des matériaux,

de leur empreinte écologique, et de leur toxicité via l'émissions de particules émanant des produits chimiques qui les composent, et qui influeraient directement sur la qualité de l'air des salles de classes. Concernant le changement des ouvertures par exemple, qu'en est-il des matériaux utilisés ? Comme vous dites que ce bâtiment sera exemplaire, nous supposons en effet qu'il ne s'agira pas d'ouvertures en plastique. Cependant, nous aimerions quand même avoir davantage d'éléments à ce sujet.»

Jacques BESSEAU : « L'ensemble des matériaux qui seront utilisés disposeront des nouvelles normes. D'autre part, et même si cela n'est pas votre préférence, je rappelle que le PVC est beaucoup plus efficace que l'aluminium en termes d'isolation, et qu'il est également plus facile d'entretien. D'ailleurs, tous les aspects techniques de ce projet ont bien entendu été validés par les architectes et par l'ensemble des personnes concernées. Enfin, je rappelle que nous avons également procédé à des opérations de désamiantage, ce qui signifie que nous répondons désormais à toutes les normes pour procéder à l'installation de ces nouveaux matériaux. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

3. Restructuration et extension du groupe scolaire Montjoie - Approbation de l'Avant-projet définitif (APD)

Sylvie DURAND : La ville de La Roche-sur-Yon a décidé la restructuration et l'extension de son groupe scolaire Montjoie. Pour ce faire une équipe de maîtrise d'œuvre externe, et plus précisément le Cabinet Joyau et AA Architecte, a été retenu.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider l'Avant-projet définitif (APD) présenté par le Maître d'œuvre.

François CAUMEAU : « J'aimerais tout d'abord revenir sur la délibération précédente. Je précise à Madame Vieilledent que les cloisons sèches seront composées de laine de verre à base végétale, que l'isolation des panneaux d'habillage extérieurs sera en laine de roche, que les ouvertures en aluminium seront des doubles vitrages à rupture thermique, et que les volets roulants seront également en aluminium. »

Monsieur Caumeau présente ensuite les travaux qui seront réalisés dans ce groupe scolaire à l'aide d'un support PowerPoint, soulignant que toutes ces restructurations et extensions ont là aussi été approuvées par l'ensemble de la communauté éducative.

Claire MAURIAT : « Je sais que la cour d'école n'est pas comprise dans ce projet, et que l'arbre situé à l'intérieur de cette zone est une source d'ombrage précieuse. Or, il est actuellement détérioré par les travaux et du béton a été coulé à son pied – ce qui peut le tuer. Par conséquent, commençons déjà par ne pas détruire l'existant si nous voulons être exemplaires.

S'agissant du décret tertiaire, je rappelle que ce texte prévoit de réduire la consommation d'énergie de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040, et de 60 % d'ici 2050. J'aimerais donc savoir sur quels niveaux de réduction ces travaux ont été envisagés, et surtout s'ils ont été fixés sur le niveau de 2050, car nous ne reviendrons certainement pas dans dix ans pour refaire des travaux dans ce groupe scolaire.»

François CAUMEAU : « Concernant le tilleul situé dans la cour, il est vrai que cet arbre est actuellement un peu malade. Nous allons donc le faire élaguer pendant cet été. Cela étant, il est évident que nous respectons les espaces verts et les végétaux. D'ailleurs, la dynamique engendrée par ces travaux a amené les enseignants et les élèves à réfléchir à la fois au réaménagement des espaces verts et des jeux situés dans cette cour – ce qui est également très intéressant sur le plan éducatif.

Pour ce qui est des performances énergétiques, je n'ai pas les chiffres sous les yeux. Cependant, je rappelle que les chaudières de ce groupe avaient déjà été changées, et que nous allons désormais changer l'ensemble des ouvertures. Il est donc évident que nous réaliserons d'importantes économies d'énergie puisque ce bâtiment date des années 70. Quant au décret tertiaire enfin, toutes les mesures des bâtiments sont remplies au fur et à mesure par les services de la Ville dans une base de données informatiques. Elles sont donc disponibles auprès des services si vous le souhaitez. »

Anne AUBIN-SICARD : « Il est toujours possible d'ergoter sur les détails et sur les échéances de ce décret. Cela étant, nous ne pouvons que souligner l'effort de la Collectivité en matière de performances énergétiques, puisque nous nous inscrivons parfaitement dans la dynamique du décret tertiaire et des objectifs fixés par ce texte. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

4. Rénovation thermique des écoles Laennec et Montjoie : demandes de subventions

Sylvie DURAND : En 2021, l'Etat a retenu la rénovation thermique des écoles Laennec et Montjoie au financement de la DSIL 2021. Afin de finaliser le dossier d'attribution, et de permettre l'obtention d'une subvention supplémentaire de 40 000 euros, la Préfecture sollicite une délibération adoptant un plan de financement actualisé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement actualisé.

Guy BATIOU : « J'aimerais simplement revenir sur les propos de Madame Aubin-Sicard, car nous « n'ergotons pas sur des détails ». En effet, nous sommes aujourd'hui face à une urgence climatique, et le fait de fixer ce genre d'objectifs n'est franchement pas anodin. Je rappelle que le coût de l'énergie vient d'augmenter d'environ 10 %, et que si nous multiplions ce chiffre sur les dix ou quinze prochaines années, vous constaterez très vite que le coût de ces travaux ne représente pas grand-chose par rapport aux économies faisables. Par conséquent, plus nous nous fixerons immédiatement des objectifs ambitieux, plus nous aurons ensuite des chances d'économiser. Voilà quel était le sens de notre question. »

Anne AUBIN-SICARD : « D'où l'engagement dès à présent de la Collectivité dans le décret tertiaire ! Nous sommes donc bien d'accord. »

Guy BATIOU : « Oui, mais ce n'est ni de l'ergotage, ni du détail ! »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Programme d'intérêt régional (PRIR) de La Vigne aux Roses - Aménagement des espaces publics du quartier - Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux

Sylvie DURAND : Lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2021, la délibération n°4 permettait l'attribution et la signature des marchés pour les espaces publics de La Vigne aux Roses. Suite à l'avancement des études de projet, il convient de mettre à jour l'allotissement et les montants qui étaient prévus dans la délibération du 30 mars dernier, afin de lancer la procédure de marché public.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour l'allotissement et les montants prévus initialement.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Aménagement des espaces publics de La Vigne aux Roses - Demande de subvention

Sylvie DURAND : L'Etat, la ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et ses partenaires ont signé un Contrat de ville le 13 février 2015.

Parmi les actions identifiées au sein de ce contrat, l'opération d'aménagement de La Vigne aux Roses avait pour objectif de désenclaver le quartier en conduisant un vaste programme d'amélioration des espaces publics. Ce projet a, par la suite, été inscrit en 2019 à un Programme urbain d'intérêt régional (PRIR).

La Ville a validé par délibération du 30 mars les études d'avant-projet (AVP) d'aménagement des espaces publics sur le périmètre du quartier de La Vigne aux Roses. L'AVP propose une redéfinition de

l'armature urbaine du quartier, la clarification des limites résidentielles, ainsi que le développement des trames piétonnes et végétales.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement des espaces publics est évalué à 2 541 000 euros H.T.

Dans le cadre de son Plan de relance, la région des Pays de Loire souhaite cofinancer les actions portées par les communes engagées dans un Contrat de ville. L'aménagement des espaces publics du quartier de La Vigne aux Roses étant inscrit dans ce dispositif, la Ville sollicite une subvention de 200 000 euros au titre du « Fonds régional de soutien Action Cœur de Ville et Contrat Ville ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Aménagement du cinéma Le Concorde dans le carré Napoléon - Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux

Christophe BLANCHARD : Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Piobetta rebaptisé « Carré Napoléon » par le Groupe Giboire, la ville de La Roche-sur-Yon a souhaité y intégrer le cinéma Le Concorde. En application des critères de sélection des candidatures et des offres prévus par le règlement de la consultation, il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer les marchés comme inscrits dans le tableau de la délibération, pour un montant total de 1 835 664.94 euros.»

Guy BATIOU : « Je ne reviendrai pas sur ce dossier car nous en avons déjà parlé. Ma question porte simplement sur un point technique, car il est inscrit dans la délibération « ont été bloquées les variantes dans les réponses ». J'aimerais donc savoir pourquoi certaines idées n'auraient pas été retenues dans ces variantes ? »

Sylvie DURAND : « Il arrive effectivement que des variantes soient retenues, et que d'autres soient un peu moins utiles, car elles n'ont pas été demandées dans le cahier des charges. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants aux marchés suivants :

- Aménagement des espaces publics du quartier des Halles (Lot n° 1 : terrassements, voirie, assainissement et signalisation - Marché V17-070) ;
- Fourniture de mobilier urbain (Lot 8 : abris de vélos, et abris voyageurs - Marché G20021).

Guy BATIOU : « Il est toujours difficile de réagir sur ce type de délibération, puisque la CAO (Commission d'appels d'offres) a eu lieu hier matin et que nous devons voter ce soir. Peut-être existe-t-il des raisons à cela, mais il n'est pas simple de travailler de cette façon.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la subvention du programme Alvéole, et il est évident que nous devons aller chercher ce financement. En revanche, comme les annexes de ce programme prévoient aussi un accompagnement à la mobilité par le réseau FUB (Fédération des usagers de la bicyclette), qui est obligatoire pour les écoles et optionnel mais fortement recommandé pour d'autres structures, j'aimerais savoir si ces interventions ont été prévues dans ce programme, car nous savons tous qu'elles sont extrêmement importantes en matière de prévention et de sécurité – d'autant que des interventions de ce type ont déjà eu lieu en Vendée. D'autre part, j'ai demandé en commission si le positionnement et l'installation de ces infrastructures avaient également été évoqués avec les usagers du vélo, car il serait dommage de les exclure de ce programme. Je rappelle en effet que ce sont quand

même eux qui ont l'expertise d'usage de ces questions, et que faire ce programme sans eux serait vraiment une erreur – d'autant que l'initiative Alvéole est une très bonne chose.

Nicolas HELARY : « Nous devons donc de nouveau valider des avenants pour la réalisation du quartier des Halles, qui s'ajoutent aux 3 millions d'euros de dépassement déjà effectués – puisque nous découvrons des éléments qui n'avaient pas été anticipés dans ces avenants.

Si la présence d'amiante peut effectivement révéler parfois de mauvaises surprises, la connexion et la profondeur des réseaux d'eau potable doivent en revanche être connues avant le début des travaux. Par conséquent, les Yonnoises et les Yonnais continuent de payer votre précipitation dans ce dossier. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération.

D'autre part, ce rapport nous permet également de revenir sur le calendrier des travaux. En effet, au risque « d'ergoter », vous nous aviez affirmé lors d'un précédent Conseil que la dalle tiendrait, et qu'elle avait été étudiée pour cela. Par ailleurs, vous nous aviez aussi donné un calendrier dans lequel le Super U devait être déménagé à la fin du mois de juin. Or, nous sommes aujourd'hui à la fin du mois de juin, et le Super U est toujours en place – même si je crois savoir que le déménagement a été repoussé au 20 juillet. De fait, mes questions seront très simples. Est-ce que le Super U déménagera bien le 20 juillet prochain, pour permettre la poursuite des travaux ? De même, la livraison définitive des Halles est-elle toujours prévue pour la fin de l'année 2021 ? »

Malik ABDALLAH : « S'agissant des vélos, nous avons effectivement déjà échangé sur ce sujet en CAO avec Monsieur Batiot. Je rappelle que le dispositif Alvéole est très récent, et que nous avons dû agir en quelques semaines. Nous avons donc répondu rapidement, car nous avons déjà connaissance des emplacements utiles pour les vélos, qu'ils soient ouverts ou fermés. Cela signifie aussi que nous avons pris en considération l'ensemble des demandes que nous avons enregistrées à La Roche-sur-Yon depuis deux ans, aussi bien sur l'ensemble des structures culturelles, sportives et administratives, que sur les structures professionnelles. D'ailleurs, nous avons constaté que les 150 000 euros du dossier Alvéole ont été atteints très rapidement. D'autre part, sachez également qu'il y aura un nouveau dossier l'année prochaine, et que celui-ci nous permettra d'identifier de nouveaux lieux. Comme nous l'avons vu hier en Comité du cycle, l'idée consiste en effet à déployer un projet global d'abris et d'emplacements de vélos sur l'ensemble du territoire d'ici la fin de cette année, et d'aller ainsi vers une installation progressive tous les ans.

Concernant les travaux des Halles, vous auriez certainement voté pour cet avenant s'il s'agissait du projet du Bourg ou de n'importe quel autre endroit de la Ville. Encore une fois, vous nous reprochez de ne pas avoir une connaissance assez fine de l'amiante et des différents réseaux situés en profondeur. Cela signifie donc que vous êtes une nouvelle fois dans une opposition systématique, et que nous aurons beau faire quoi que ce soit, cela ne vous empêchera pas de voter contre ou de vous abstenir. De la même façon, vous chipotez pour les trois semaines de décalage du déménagement du Super U, alors que la coque a déjà été livrée et que le Super U a déjà organisé ses travaux. Si vous voulez reprocher à un commerçant de mettre seulement quelques semaines de plus à aménager un local, allez le lui dire directement. Par conséquent, ne venez pas tout reprocher à la collectivité, alors que vous auriez sûrement voté pour si ces avenants concernaient un autre endroit de la Ville. »

Guy BATIOU : « Nous parlions tout à l'heure des matériaux pour les écoles, et nous voyons bien qu'il faut être très prudent à ce sujet lorsqu'il s'agit d'amiante. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous insistons sur la qualité de ces matériaux. D'autre part, je n'ai pas eu de réponse à ma question concernant les actions de prévention et d'accompagnement qui sont intégrées dans le projet Alvéole. Il est en effet très important de mettre d'ores et déjà ces programmes en place, d'autant qu'il y aura un autre dossier l'année prochaine, et que les gens pratiqueront le vélo s'ils se sentent sécurisés par ces actions. J'insiste donc une nouvelle fois pour avoir une réponse à ma question. »

Nicolas HELARY : « Tout d'abord, Monsieur Abdallah, les commerçants seront sans doute contents d'apprendre que les retards sur le quartier des Halles sont du « chipotage ». Or, ce n'est pas du tout du chipotage, puisque ce dossier les fait déjà souffrir depuis suffisamment longtemps. Il ne s'agit donc pas de chipoter sur cette question. D'autre part, vous ne m'avez pas répondu concernant la fin de travaux. J'aimerais donc savoir s'ils sont toujours prévus pour la fin de l'année 2021. »

Monsieur le Maire : « Les travaux sont toujours en cours et nous espérons qu'ils seront terminés le plus vite possible – c'est-à-dire à la fin de l'année 2021 ou au tout début de l'année 2022. Aussi, et même si nous avons peut-être perdu quelques semaines, le plus important est que ce projet fasse la fierté des utilisateurs Yonnais une fois qu'il sera terminé. Par conséquent, évitez de critiquer les commerçants, car vous risquez de vous mettre à dos la plupart de ceux qui seront ensuite les utilisateurs de ce quartier. Quant à la question de Monsieur Batiot, nous évoquerons ce sujet lorsque nous traiterons ensemble de ces installations à travers de prochaines délibérations. »

Claire MAURIAT : « Excusez-moi mais vous répondez à la question concernant la fin de des travaux, alors que ce sujet ne fait pas partie de la délibération. Or, nous parlions d'un projet de prévention qui fait justement partie de l'appel d'offres du dispositif Alvéole. Notre question est donc un peu plus en lien avec cette délibération. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

9. Adoption du règlement intérieur d'utilisation des véhicules

Sylvie DURAND : Le Conseil municipal est appelé à approuver le règlement intérieur visant à encadrer l'utilisation des véhicules municipaux, et à définir les postes ouvrant droit au bénéfice d'un véhicule de fonction.

Stéphane IBARRA : « Je remercie tout d'abord Madame Durand pour les précisions qu'elle vient d'apporter, et qui vous permettront certainement d'anticiper la délibération du Conseil d'agglomération. Concernant le parc de véhicules de la Ville, le règlement précise que nous aurons également une délibération annuelle liée à l'utilisation de cette flotte. Nous attendons donc d'avoir ces précisions. »

Monsieur le Maire : « Je vous confirme effectivement que cette délibération est bien prévue pour le prochain Conseil d'agglomération. »

Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.

8 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

10. Convention de servitudes au profit d'Enedis - Aménagements techniques du Sydev - Lieudit Le Champ du Renon, route de Nantes

François CAUMEAU : Le Conseil municipal est appelé à approuver les termes de la convention de servitudes au profit d'Enedis, relative à la pose de lignes électriques pour le projet de station GNV sur la parcelle communale cadastrée ES numéro 15 située au lieu-dit Le Champ du Renon, route de Nantes à La Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

11. Plan local d'urbanisme intercommunal : transfert de la compétence à la Roche-sur-Yon agglomération

Malik ABDALLAH : Depuis le 12 juillet 2010, la loi portant Engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle II », a inscrit le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) comme la règle, et le Plan local d'urbanisme communal (PLU) comme l'exception. D'autre part, la loi d'Accès au logement et à un urbanisme rénové, dite « ALUR », du 24 mars 2014, rend obligatoire le transfert de cette compétence aux EPCI, sauf minorité de blocage.

Refusé une première fois en mars 2017, le transfert doit de nouveau être débattu avant le 1^{er} juillet 2021. Au regard des enjeux intercommunaux de l'Agglomération et des politiques publiques poursuivies, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le transfert de la compétence Plan local d'urbanisme à La Roche-sur-Yon Agglomération.

Aurèlie VIEILLEDENT : « Lors de la Commission, Monsieur Abdallah, vous nous avez précisé que les élus auraient une réunion d'information à ce sujet. Or, il nous aurait semblé plus judicieux d'avoir cette réunion en amont de ce vote. Par ailleurs, étant donné le fonctionnement actuel de l'Agglomération, il nous semble que ce transfert de compétences éloignera davantage le citoyen de la prise de décision, ce qui nous questionne. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. »

Guy BATIOU : « Je ne suis pas d'accord avec la présentation qui vient d'être faite. En effet, il n'est vraiment pas simple de s'y retrouver dans ces histoires de PLU et de PLUi, car ce que nous transférons aujourd'hui n'est pas le PLU de La Roche-sur-Yon en lui-même mais seulement la compétence – ne nous y trompons pas. Cela signifie donc qu'il n'y aura probablement pas de PLUi avant 2025 ou 2026, et je le regrette. D'autre part, je rappelle également que toutes les communes n'étaient pas forcément d'accord pour ce transfert.

Par ailleurs, si le transfert des compétences maintient effectivement les PLU de chaque commune, il n'empêche que le prochain PLUi devra prendre en compte l'ensemble des PLU, et que tous ces plans seront quand même gérés par l'Agglomération en attendant – ce qui sera très difficile à mutualiser. Or, je pense que nous nous privons depuis maintenant trois ans d'un outil prospectif, qui permettait jusqu'alors d'anticiper l'avenir et l'adaptation aux changements climatiques. Aussi, et contrairement à ce qui vient d'être dit, je pense que l'échelon intercommunal est le bon échelon pour avoir justement un véritable plan intercommunal. D'ailleurs, c'est bien cette vision intercommunale que nous avons défendue il y a trois ans avec Monsieur Guyau. De la même façon, comment ferons-nous désormais pour demander que les PLU soient suffisamment conformes pour être intégrés ensuite dans un PLUi ? Autrement dit, faudra-t-il de nouveau réviser les PLU de chaque commune ? Bref, ce dossier est une sorte d'usine à gaz dont je ne vois pas la finalité.

Enfin, si le PLU des communes est amené à être révisé, il n'y aura pas non plus de participation du public. Preuve en est pour la Roche-sur-Yon, puisque ni les élus, ni la population n'ont été invités à discuter de cette modification du PLU. De plus, nous connaissons tous les difficultés pour faire évoluer un dossier déjà révisé, une fois qu'il est au stade de l'enquête publique. Pourtant, certains sujets sont essentiels – et l'actualité les rend de plus en plus cruciaux – et mériteraient de larges concertations. Je pense notamment à l'absolue nécessité de protéger au maximum les haies, boisements et diverses trames face aux dérives actuelles, ou encore à la prise en compte des nouvelles mobilités. Par exemple, notre PLU actuel confond encore les deux roues et les vélos, alors qu'il y a des deux-roues motorisés, et que ceux-ci ne respectent pas l'arrêté de 2016 lié au stationnement des vélos. Or, cette question aurait mérité une large consultation.

Si des points comme ceux-là ne sont abordés de suite dans les PLU actuellement révisés dans les communes, nous risquons d'attendre ces évolutions indispensables pendant encore très longtemps, puisqu'il n'y aura pas de PLUi avant 2026 au plus tôt. Je rappelle en effet que le dernier rapport du GIEC a démontré qu'il nous restait encore dix ans au maximum pour pouvoir changer les choses. Enfin, je rappelle que l'état d'avancement des PLUi montre que le Nord-Est du département est en avance sur ce sujet, ce qui signifie que La Roche-sur-Yon-Cœur Vendée risque d'être en retard sur ce sujet essentiel. »

Malik ABDALLAH : « Tout d'abord, je pense que vous vous trompez de sujet concernant la réunion d'information, puisque vous m'avez interrogé en commission sur la révision du PLU et non pas sur le transfert de compétences – puisque cette question devait être traitée une semaine après en Conseil municipal. Concernant la révision du PLU, je vous ai répondu que nous avons lancé officiellement la concertation il y a tout juste quelques semaines, et qu'il y aurait par ailleurs une réunion d'information pour les élus avant la délibération sur la révision du PLU qui interviendra au mois de septembre. Nous aurons donc une réunion d'informations au mois de septembre avec tous les élus, aussi bien de la majorité que de l'opposition.

D'autre part, je vous ai également indiqué en commission que nous mettrons en place une concertation auprès du public, là aussi avant le Conseil municipal du mois de septembre. Il y aura donc des réunions publiques dans chaque quartier, à partir du mois de septembre jusqu'au mois de novembre, avant cette fois-ci la validation du règlement du PLU dont nous passerons la délibération au mois de décembre. Enfin, je rappelle qu'il y a déjà eu des concertations d'experts depuis six mois avec les différents acteurs concernés (acteurs de l'environnement, acteurs en matière de déplacements, acteurs immobiliers, bailleurs sociaux...), car il est primordial d'arriver devant le grand public avec l'avis de ces experts.

Concernant la délibération proprement dite, toutes les communes sont actuellement en train de délibérer sur ce transfert de compétences. Certes, toutes n'étaient pas d'accord sur ce point, mais c'était en 2017. Depuis, je rappelle qu'une commission d'aménagement a été créée à l'Agglomération, et que celle-ci a pris en compte toutes les modifications de l'ensemble des PLU. D'autre part, sachez que nos services de l'urbanisme (Ville et Agglomération) travaillent aussi sur les révisions de PLU de toutes les communes de l'Agglomération, ce qui signifie que nous avons désormais une vision globale de tous les PLU. C'est pour cette raison qu'il est temps de passer dorénavant au stade intercommunal.

En outre, je rappelle que ce transfert de compétences est inscrit dans la loi, et que si vous estimez qu'il doit rester en local, cela veut dire que vous n'avez pas cette vision globale de l'aménagement. En effet, on ne peut pas parler ville par ville de la protection de l'agriculture ou de l'eau, ni même du logement social, et une petite commune ne peut pas décider toute seule d'une politique environnementale. Cette politique doit se faire à l'échelon intercommunal. Par ailleurs, comme certaines personnes de votre groupe avaient voté contre ce transfert en 2017, j'espère que vous resterez cohérent dans votre vote.

Enfin, et comme le disait Monsieur Batiot, ce transfert de compétences à l'Agglomération ne signifie pas que nous allons lancer le PLUi. D'ailleurs, ce lancement ne pourrait pas avoir lieu si nous ne transférons pas les compétences. De plus, il faudra de toute façon mettre un projet de territoire en place avant de lancer ce plan, puisqu'il s'agit là encore d'une obligation. Pour conclure enfin, sachez que tous les maires de l'Agglomération se sont prononcés pour la mise en place d'un PLUi. Nous allons donc continuer les révisions des PLU actuels, d'une part pour être en conformité avec la loi, et d'autre part parce que nous ne pouvons pas non plus attendre 2025 pour les modifier. Cela signifie également qu'il y aura une délibération de révision de PLU dans chaque commune concernée, tout comme il y aura aussi une validation par l'Agglomération. Ces étapes nous permettront ainsi d'avoir déjà une vision globale des révisions de PLU de l'ensemble des communes, ce qui permettra ensuite d'aller vers une véritable politique d'agglomération en matière d'aménagement du territoire. »

Romain BOSSIS : « Monsieur le Maire. Ma collègue Madame Vieilledent a simplement souligné une question importante, celle de la démocratie, autrement dit : la façon dont les citoyens peuvent être impliqués dans ce transfert de compétences dans le cadre de la loi. C'est en effet un sujet essentiel pour eux, car ils doivent par exemple savoir si les communes auront encore la main sur l'installation de zones commerciales dans le cadre de ce transfert de compétences. Il est donc très important que nous puissions les associer dans cette réflexion. De plus, comme ce dossier rassemble de nombreuses communes, ce transfert peut entraîner un éloignement de la population, alors que certains sujets concernent justement leur proximité. C'est donc en ce sens que nous attirons votre vigilance et que nous nous abstenons sur cette délibération. »

Aurèle VIEILLEDENT : « Je précise que mon intervention ne remettait pas du tout en cause la vision globale de ce plan, car je sais que celle-ci est nécessaire pour faire avancer les choses. Je disais simplement que le fonctionnement actuel de l'Agglomération nous posait question. »

Monsieur le Maire : « Nous avons bien compris, et je vous répondrai sur ce point. »

Guy BATIOT : « Si le fait de concerter des experts ou des bailleurs sociaux est effectivement une bonne chose, il ne faudrait pas non plus oublier l'information auprès de la population, car ce sont bien les citoyens les premiers concernés. Or, j'ai l'impression que cette information est un peu mise de côté. Concernant la vision globale des services, je rappelle que ce n'est pas à eux de garantir cette vision – même s'ils ont de grandes compétences techniques –, mais bien à l'Agglomération. C'est donc à elle d'avoir une véritable vision politique, et non pas aux services de chaque petite commune. Si tel est le cas, nous sommes alors en désaccord complet.

Malik ABDALLAH : « Je suis totalement d'accord avec vous, il ne faudrait pas que chaque commune fasse son propre PLU. D'ailleurs, c'est pour cette raison que nous vous proposons ce transfert de compétences. D'autre part, pour répondre à Monsieur Bossis, ce PLUi évitera justement de créer de nouvelles zones commerciales dans d'autres villes. Je rappelle en effet que le schéma de développement commercial de La Roche-sur-Yon nous a évité d'avoir une troisième zone commerciale qui aurait été située à la Malboire, et qui aurait complètement déstructuré la totalité du tissu commercial de notre Agglomération. L'objectif de ce PLUi est donc bien d'avoir une vision intercommunale du commerce, de l'aménagement et de l'environnement, et il est tout à fait logique que les communes de notre agglomération travaillent ensemble. Concernant l'aspect démocratique enfin, j'ai déjà expliqué tout à l'heure que nous mettrions en place des cycles de réunions dans les quartiers – ce qui ne nous a pas empêché d'organiser déjà des réunions d'experts en plus petit comité en raison de la Covid-19. Quoi qu'il en soit, les habitants seront bien entendu concertés. »

Monsieur le Maire : « Concernant le fonctionnement de l'Agglomération, je me félicite tous les jours des relations de confiance et de proximité que nous avons avec l'ensemble des maires. Peut-être que cela ne vous convient pas, mais cela convient en tout cas à tous les élus qui ont été élus démocratiquement – car il ne faut pas non plus oublier les électeurs. J'espère donc que ce mode de fonctionnement continuera, car nous avançons tous ensemble avec force et conviction quels que soient les partis politiques de chacun. Bref, cette instance fonctionne très bien, entre la conférence des maires et le Bureau, ou encore le Conseil d'agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

12. Sydev - Transfert des compétences « stations d'avitaillement de véhicules au gaz, et production et distribution d'hydrogène »

François CAUMEAU : Il est proposé au Conseil municipal de transférer au Sydev les compétences stations d'avitaillement de véhicules au gaz, et de production et distribution d'hydrogène.

Aurèle VIEILLEDENT : « Lors de la discussion en commission autour de cette délibération, les réponses apportées concernant l'avenir de cette technologie et sa gestion par le Sydev n'ont pas été suffisamment claires et complètes à notre sens. En effet, si le développement de la filière hydrogène est nécessaire pour réduire notre consommation de pétrole dans certains secteurs (dans le cas présent pour les bus et les poids-lourds), il ne faudrait pas pour autant oublier les besoins électriques induits qui imposent de le réserver aux usages qu'il est le seul à pouvoir décarboner – c'est-à-dire l'industrie et la mobilité lourde, ce qui signifie que les voitures doivent être exclues de son champ d'application.

De plus, il faut l'associer impérativement à une diminution de la consommation d'énergie, et donc à une production d'électricité bas carbone – ce qui est le cas aujourd'hui avec les productions éoliennes. Toutefois, qu'en sera-t-il si la demande augmente avec l'arrivée de nouvelles voitures ? En résumé, il faut associer sobriété et usage de l'hydrogène dans les applications essentielles et non décarbonables d'une autre façon, et les productions d'électricité nécessaires en bas carbone. En ce sens, nous n'avons pas à l'heure actuelle la certitude que l'axe choisi aujourd'hui le reste dans les années futures, et que ces trois conditions restent réunies. Nous nous abstenons donc sur cette délibération. »

Guy BATIOU : « Vous connaissez notre attachement à la transition énergétique, et nous partageons l'avis du Sydev qui est convaincu que l'hydrogène et le gaz disposent d'un énorme potentiel dans cette transition. A cela, nous ajoutons simplement « à leur place », car ce n'est pas parce que nous développons l'hydrogène que nous opérons cette transition énergétique ou que ce procédé est forcément vertueux.

D'autre part, il existe également une sorte d'illusion d'énergie verte avec l'hydrogène. Je rappelle en effet que l'hydrogène produit par les éoliennes de Bouin n'est pas produit comme l'hydrogène d'ailleurs, c'est-à-dire surtout à partir de pétrole et d'électricité. Or, la logique des éoliennes de Bouin est plutôt de nature économique, puisque le rachat de l'électricité produit par cette zone arrive à échéance, et qu'il

devenait économiquement intéressant d'utiliser cette énergie électrique pour fabriquer de l'hydrogène. Par conséquent, si nous sommes très favorables à ce que ce projet innovant soit fait dans ce secteur, il faut néanmoins sortir de l'illusion et comprendre que ce qui pourra être utilisé ensuite à partir des éoliennes sera de l'électricité « fatale », c'est-à-dire de l'électricité produite en surplus lorsque les éoliennes fonctionnent par exemple pendant l'été. Dans ce cas, c'est alors un moyen de stockage que de la transformer en hydrogène si nous n'utilisons pas trop les climatiseurs. Aussi, et comme vient de l'expliquer ma collègue, il ne faut pas laisser l'illusion de croire que l'hydrogène remplacera demain les carburants que nous utilisons actuellement dans nos voitures, et que cette transition se fera sans changer nos modes de vie. Cela signifie qu'il faut avant tout réserver l'utilisation de ces énergies (biogaz et hydrogène) aux transports collectifs et aux transports routiers, voire aux bateaux. Sinon, nous risquons d'intensifier le recours au pétrole et au nucléaire, ce qui serait complètement aberrant dans le cadre de la transition énergétique. Par conséquent, si nous ne sommes pas opposés à cette installation, nous vous demandons en revanche d'être extrêmement vigilants, et que les représentant auprès du Sydev expriment bien cette position. »

Malik ABDALLAH : « En tant que représentant au Sydev, sachez que nous avons bien entendu évoqué cette question, et que la politique actuelle de ce syndicat consiste justement à créer un hydrogène vert produit par les éoliennes de Bouin. D'autre part, sachez que le Sydev a également pour objectif de développer cette énergie en direction des poids-lourds et des bus, et non pas pour les véhicules particuliers. Cela étant, nous n'avons aucune idée de ce que seront la mobilité et les véhicules dans 20 ans, tout comme nous ne pensions pas il y a 20 ans que l'électricité prendrait autant d'ampleur. Ce qui est certain à ce jour, c'est qu'il y aura une station multi-énergie sur le site de Michelin, et qu'il faut absolument transférer la compétence « énergie » au Sydev pour qu'il puisse gérer cette station. Je précise également que cette station n'aura pas vocation à servir uniquement La Roche-sur-Yon, puisqu'elle servira toute la Vendée – sachant que d'autres stations seront aussi créées aux Sables d'Olonne, à Saint-Gilles Croix-de-Vie ou encore à Challans. Là aussi, il y aura systématiquement un transfert de compétence au Sydev pour que ce syndicat puisse exploiter ces différentes stations multi-énergies. Au final, le Sydev va donc dans votre sens, avec de l'hydrogène vert sur des engins lourds. »

Stéphane IBARRA : « Le Sydev a-t-il une idée du nombre de poids-lourds et de bus pouvant être concernés par une alimentation en hydrogène ? »

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas connaissance de cette information. D'autre part, je ne comprends pas très bien votre position, car d'un côté vous défendez une position écologique à corps et à cri, et de l'autre vous vous abstenez lorsqu'il faut changer les choses et que mettons en place des nouveaux modes de transports doux. Je trouve donc cette position assez étonnante – et je ne parle pas de Monsieur Batiot dont les prévisions sont exactes. Or, nous devons avancer tous ensemble et prendre des risques, et j'ai plutôt l'impression que le groupe Engageons-nous demande de l'écologie sans que nous nous mettions en danger pour produire ces nouvelles énergies. Bref, j'ai vraiment du mal à saisir votre position, qui consiste d'un côté à défendre des idées, et de l'autre à s'opposer à leur mise en place. »

Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.

8 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

13. Tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure au mètre carré pour l'année 2022

Patrick DURAND : La présente délibération vise à fixer les tarifs 2022 de la Taxe locale pour la publicité extérieure (TLPE). Ceux-ci sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac de la pénultième année. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs de la TLPE pour l'année 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.

8 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

14. Exonération de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour la future concession de mobiliers urbains d'affichage

Patrick DURAND : La Ville a lancé le 8 avril 2021 une consultation pour la future concession de mobiliers urbains d'affichage publicitaire et de supports de l'information municipale. Celle-ci fera l'objet d'une redevance annuelle due à la collectivité au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des biens mobiliers et immobiliers mis à sa disposition. Elle ne peut donc pas être soumise simultanément à la Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

À ce titre, et conformément à l'article L 2333-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil municipal d'exonérer le futur titulaire de la concession de la TLPE pour une année, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Guy BATIOU : « Là aussi, j'ai encore du mal à comprendre cette délibération. Il est en effet indiqué dans le paragraphe n°4 que « les mobiliers publicitaires ne sont pas soumis à la redevance domaniale ni à la taxe locale de publicité », alors qu'il est inscrit dans le paragraphe n° 6 « que l'on propose d'exonérer le futur titulaire ». Cela signifie donc que vous choisissez d'exonérer le titulaire de la TLPE pour conserver la participation domaniale ? »

Patrick DURAND : « C'est exactement cela, puisque la redevance est supérieure. Pour vous donner un ordre d'idée, le total des afficheurs représente environ 45 000 euros, et celui des commerces environ 600 000 euros. Cela signifie donc que la Ville s'y retrouve au final, puisque le fait de ne pas appliquer de TLPE au titulaire nous permet de recevoir 45 000 euros, alors qu'il n'en donnerait que 5 000 ou 10 000 si nous la lui appliquions. »

Guy BATIOU : « Qu'est-ce qui nous garantit que nous recevrons autant si nous ne lui appliquons pas cette TLPE, puisque les montants sont proposés librement par le titulaire ? D'autre part, pourquoi faire ce cadeau local à une entreprise qui ne l'est pas ? Bref, quel est l'intérêt de ce choix ? »

Patrick DURAND : « Nous sommes quasiment garantis de recevoir autant, puisqu'il y aura tout simplement de la concurrence ! »

Myriam DESPRÈS : « Nous délibérons donc sur une exonération de taxe pour la future concession, et notre première réflexion concerne le principe même de concession. Autrement dit, a-t-il été envisagé de reprendre possession des mobiliers urbains d'affichage, de sorte à rester maître sur cette thématique ? »

Monsieur le Maire : « Nous poursuivons tout simplement la politique qui a été menée jusqu'à présent avec un délégué. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

2 contre : Monsieur Guy Batiot et Madame Claire Mauriat.

8 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

15. Révision du Règlement local de publicité

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées au Règlement local de publicité dans le cadre de sa révision.

Guy BATIOU : « Nous avons lu très attentivement ce dossier, assez complexe, y compris avec les associations concernées. Comme il y aurait de nombreuses remarques à faire, je me concentrerai essentiellement sur la publicité, et non pas sur les enseignes, sachant que nous avons des différences majeures sur le fond de ce dossier.

Comme nous le voyons dans ce règlement, les collectivités assument une très grande responsabilité, puisque la publicité touche absolument tout le monde, et qu'elle concerne à la fois l'environnement, l'éthique ou encore la liberté et, *in fine* pour nous, la transition écologique. Si l'on entre dans le vif du sujet, la concertation que vous avez décrite s'apparente plutôt à un déni de concertation. Je rappelle en effet que nous étions déjà intervenus sur la révision de ce règlement en décembre 2020 et en février 2021, car nous estimions que la concertation n'avait pas eu lieu. Or, il est écrit dans la délibération que « ces échanges ont permis de mieux cerner les problématiques des professionnels en la matière ». Il est également indiqué que des réunions ont été organisées en 2019, dont trois avec les afficheurs, et deux avec les commerçants, mais aucune avec les associations environnementales et les usagers ou encore nous-mêmes. S'agissant du public, quatre articles de presse ont été diffusés, dont deux en Vendée, un en Maine-et-Loire et un en Loire-Atlantique.

En 2021, on nous annonce que « le contexte sanitaire rend impossible une réunion publique », alors que le premier confinement date de 2020, et que les réunions avec les professionnels ont eu lieu en 2019 – c'est-à-dire avant la Covid-19. Par conséquent, pourquoi aucune réunion n'a-elle eu lieu avec le public avant la Covid-19 ? Nous pouvons en effet nous interroger légitimement sur cette priorité et sur ce calendrier, alors que la population est bien la première concernée par l'impact visuel de la publicité.

D'autre part, une enquête publique a ensuite été annoncée discrètement à la population dans le *Roche Mag*, seulement au mois de mai 2021, alors que le projet était déjà bouclé. Or, la publicité extérieure est une des plus invasives, elle est imposée à tous, et elle incite à une consommation effrénée dans la recherche du profit de certains – ce qui signifie bien qu'elle concerne l'ensemble de la population. Cependant, encore faut-il l'en informer et permettre son expression. Par ailleurs, les dates de permanences du commissaire-enquêteur étaient bien les 17 et 26 mai, et 2 juin, de 9 heures à 12 heures, et non pas de mai à juillet comme vous l'avez dit. A part supprimer les permanences, il est difficile de faire plus dissuasif. De plus, nous avons constaté par nous-mêmes que deux personnes n'ont pas pu déposer leur dossier car le commissaire-enquêteur fermait à 12 heures. Il y a donc un véritable problème de participation démocratique. Le comble est que la délibération d'aujourd'hui mentionne « la tenue d'une réunion publique informative sur la mise en place effective du future RLP », que la Ville « envisageait d'organiser ». Pourquoi ne pas avoir décidé d'organiser très tôt une concertation avec le public ? En outre, la seconde proposition envisage « l'organisation de réunions d'échanges à l'échelle d'un quartier pour des projets particuliers », alors que cela devrait être systématique. Allez dans les quartiers, vous constaterez en effet que les habitants se demandent pourquoi certains panneaux de 12 mètres carrés cachent des arbres. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux sont très sceptiques quant au fait que la Ville possède un environnement merveilleux. Bref, tout cela étant dit, ces réunions publiques ne compensent en rien le manque de concertation au préalable. Enfin, nous avons également relevé des problèmes d'égalité. En effet, s'il est bien de supprimer de la publicité rue Salengro, pourquoi ne pas en supprimer dans d'autres zones très prisées des annonceurs, qui, elles, se verront très fortement densifiées ?

J'en viens à présent à une pseudo-restriction quelque peu trompeuse. Vous annoncez en effet que la publicité sera interdite en zone patrimoniale, alors que cette mesure est uniquement prise en dérogeant à la RLP. Il s'agit donc d'un léger recul par rapport à ce qui existait auparavant, et non pas d'une protection proprement dite, puisque la publicité est de toute façon interdite dans ce type de secteur. Concernant l'introduction des panneaux lumineux, et même si nous comprenons bien l'intérêt de la société locale, il n'empêche que ce règlement n'a pas vocation à faciliter le développement économique des sociétés de publicité – ou alors je n'y comprends rien. La Collectivité s'intéresse en effet à l'intérêt général, et non pas à l'intérêt particulier de sociétés économiques privées en matière de publicité. Or, ces panneaux numériques de 8 mètres carrés pourront se trouver sur la plus grande partie du territoire, à l'exclusion de certaines zones que vous avez mentionnées. D'autre part, il est dit aussi que « la publicité permet une communication gratuite pour la Collectivité ». Cet argument est vraiment catastrophique sur le fond, car ce sera bien l'environnement qui trinquera à la fois en énergie, en dangers, en faune, et en pollution lumineuse, sans compter que ces communications portent des messages complètement contraires aux politiques que nous avons affichées collectivement dans cette enceinte (consommer local avec des affiches de malbouffe, mobilités durables avec une publicité pour un 4X4 en ville, égalité femmes-hommes avec des corps exploités). Bref, toutes ces publicités s'opposent vraiment à l'ensemble des politiques publiques que je viens de décrire.

Vous dites également que « la publicité est indispensable aux commerces et à l'économie », alors qu'elle est justement contraire à la volonté de relocalisation et de promotion du centre-ville, et que ce

sont principalement des gros annonceurs ou des commerces de périphérie qui utilisent ces affichages. Il est aussi écrit que « la taille et le nombre de panneaux donnent de la visibilité », alors que certaines municipalités imposent de réduire certains panneaux à 4 mètres carrés, et que La Roche-sur-Yon passe « royalement » de 12 à 11 mètres carrés – ce qui représente une toute petite bande de 7 centimètres en moins sur le contour du panneau. Nous l'avons vérifié avec Paysages de France.

En conclusion, ce règlement a surtout été concerté avec ceux qui y ont un intérêt, et je pense que le bien public n'a pas été pris en compte – puisqu'il n'y a pas eu de concertation. D'ailleurs, je ne connais personne à qui on ait demandé son avis sur la publicité. D'autre part, les zones prisées seront celles souhaitées par les afficheurs, et la présence du numérique nous inquiète. Par conséquent, nous ne considérons pas que ce soit un bon projet, d'autant que Paysages de France nous a confirmé qu'il en existait d'autres beaucoup plus pointus en France. Enfin, voici ce que nous demandons :

- Une réduction de la taille des panneaux d'affichage à un format unique de 4 mètres carrés ;
- Une diminution du nombre de panneaux ;
- La mention « hors tout » ;
- La limitation drastique des panneaux lumineux et numériques à quelques lieux précis, et la diminution de leur durée de fonctionnement ;
- Le refus comme règle générale de la publicité scellée au sol ;
- La fin des dérogations ;
- La révision de ce projet avec la participation des habitants et des associations.

Romain BOSSIS : « Nous avons déjà beaucoup parlé de pollution lumineuse et de protection du cadre de vie, mais un peu moins de santé publique. Je pense notamment aux publicités qui fleurissent sur l'alcool (bière, whisky, rhum...) ou encore à celles sur la malbouffe. De plus, ces publicités se trouvent à tous les coins de rue de la Ville et nous les voyons en permanence. Or, ce sujet me pose vraiment question en tant que professionnel de santé, et je me demande comment la Collectivité peut protéger les citoyens de ces publicités. D'ailleurs, ce rapport me permet de faire le lien avec la délibération n° 21 consacrée au Contrat local de santé, dans lequel il existe notamment des fiches Actions liées à la prévention des addictions ou encore à l'alimentation. Il est donc assez paradoxal de voter d'un côté des fiches Actions pour lutter contre les addictions, et de l'autre de n'avoir aucune proposition dans cette délibération en matière de promotion et de consommation d'alcool et de malbouffe.

Certes, le RLP n'a pas la main sur le contenu, puisqu'il est soumis à une réglementation extérieure, et que la publicité sur l'alcool est encadrée par la loi Evin. De même, il est tout aussi paradoxal que les pouvoirs publics ne consacrent que 3 millions d'euros par an en campagnes de prévention, alors que l'industrie de l'alcool dépense 460 millions d'euros en opérations de marketing. Par conséquent, et même si elle n'est pas directement liée à la RLP, je souhaiterais que cette question puisse être abordée dans ce rapport, notamment pour sensibiliser les jeunes à la dangerosité de certains produits. Je rappelle en effet que le ministre de la transition écologique avait annoncé en mai 2018 que « le maire avait la possibilité d'interdire la publicité via son règlement local de la publicité dans un périmètre défini autour des établissements d'enseignement situés sur sa commune », et qu'il lui appartenait « de démontrer que cette interdiction était prise pour un motif légitime correspondant à un objectif suivi – si cela restait proportionné à cet objectif ». J'aimerais donc que l'on puisse discuter de la création de zones protégées à proximité des écoles et des établissements médico-sanitaires, pour limiter au maximum la présence de publicités sur l'alcool et la malbouffe sur notre territoire. Enfin, je rebondis sur la remarque de Madame Desprès concernant le choix du délégataire, car le fait d'avoir la main sur les panneaux publicitaires pourrait nous permettre de contrôler certains contenus, alors que nous n'avons pas du tout la main sur un affichage de JC Decaux. »

Anne AUBIN-SICARD : « Concernant l'intervention de Monsieur Batiot, j'aimerais tout d'abord revenir sur les modalités de la concertation, qui s'est déroulée en trois phases. La première d'entre elle fut l'organisation de sept réunions à la fois avec les sociétés d'afficheurs et les personnes publiques associées, mais aussi avec les associations de protection de l'environnement – et notamment avec l'ADEV (Association pour la défense de l'environnement en Vendée). Lors de cette phase de concertation, une information a également été faite auprès du public par le biais de la presse et du site Internet de la Ville, et le RLP a été mis à disposition au site Lafayette. La deuxième phase était en réalité une phase de consultation, avec l'ensemble des entités publiques ou privées à caractère officiel que je vous ai citées tout à l'heure (Chambre des métiers, chambre de l'agriculture...). Enfin la troisième phase était l'enquête publique qui, au passage, ne se résume pas à la présence du commissaire-enquêteur

pendant quelques jours. Cette enquête publique a effectivement eu lieu du 17 mai au 2 juin, et il était tout à fait possible de consulter le RLP au site Lafayette en plus des prises de rendez-vous avec le commissaire-enquêteur. D'autre part, il était également possible d'effectuer des remarques via le site Internet de la Ville, sur lequel nous avons eu pas moins de 40 commentaires différents. Je pense donc que la concertation a plutôt bien fonctionné.

Par ailleurs, je pense que vous avez une vision quelque peu apocalyptique de ce RLP, puisque vous donnez le sentiment que nous allons densifier davantage la ville en panneaux publicitaires. J'aimerais donc vous dire deux choses à ce sujet. Premièrement, je rappelle que 135 panneaux publicitaires ont disparu de la ville en 2015, ce qui représentait 44 % du parc existant. Aujourd'hui, il ne reste plus que 106 panneaux à La Roche-sur-Yon, et ce RLP va nous permettre d'en faire disparaître 16 de plus. Il ne restera donc plus que 90 panneaux à travers la ville. Deuxièmement, et comme je vous l'ai déjà expliqué à plusieurs reprises, il est difficile de descendre en-dessous de ce seuil car nous devons respecter d'une part la liberté du commerce et la nécessité de communiquer, et d'autre part la volonté de protéger le cadre de vie. De plus, notre RLP risquerait d'être retoqué devant le tribunal administratif si nous réduisions encore plus ce parc.

Si l'on raisonne à présent en termes de surfaces, sachez que nous allons encore plus diminuer l'impact visuel de la publicité grâce à la réduction des panneaux de 12 à 8 mètres carrés, ce qui représentera la disparition d'environ 500 mètres carrés de publicité sur la Ville. Je rappelle en effet que vous avez comparé ces surfaces avec l'encadrement des panneaux, alors que cela n'a rien à voir.

S'agissant du contenu, et Monsieur Bossis l'a évoqué, la compétence de la Collectivité est effectivement très limitée. Si nous pouvons intervenir sur la taille ou encore sur l'implantation des dispositifs, nous ne pouvons cependant pas intervenir sur le contenu même de la publicité – tout du moins comme le prévoit la loi Grenelle II.

Vous parlez également de Paysages de France, qui, selon vous, aurait taclé La Roche-sur-Yon en donnant une appréciation assez négative de son RLP. Je vous invite donc à regarder ce que dit Paysages de France à propos des RLP d'autres collectivités. Par exemple, Paysages de France a dit que le RLP de la ville de Pau « était le pire de ce qu'il était possible de faire ». S'agissant de Grenoble Paysages de France a dit qu'il s'agissait « d'une hérésie », et concernant Toulouse la conclusion indique que ce RLP était « une faute lourde ». Il faut donc prendre tout cela avec un peu de mesure, et que Paysages de France s'intéresse aussi aux collectivités qui n'adoptent pas de RLP, tout comme elle devrait également encourager celles qui décident d'aller plus loin que la réglementation nationale.

Enfin, Monsieur Bossis, il y a d'un côté le RLP et de l'autre le marché du mobilier urbain. Nous reviendrons donc vers vous dans quelques semaines pour mettre en cohérence le futur marché de mobilier urbain avec le RLP que nous adoptons ce soir. »

Guy BATIOU : « Vous avez cité l'ADEV, mais cette association est loin d'être la plus active en matière d'association pour l'environnement. D'autre part, vous dites que 40 réponses ont été apportées sur le site Internet de la Ville, mais une concertation ne se résume pas à la simple rédaction de questions – car vous savez comme moi que ce genre de démarche bloque une bonne partie de la population, notamment ceux qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique. »

Romain BOSSIS : « Madame Aubin-Sicard, je ne suis pas satisfait de votre réponse, car je vous interrogeais sur le contenu, et vous me répondez que la collectivité locale ne peut rien faire. D'autre part, vous parlez également de liberté commerciale, alors que je vous parle de protection en matière de santé publique. Or, ce sujet me semble bien plus important, puisqu'il concerne l'intérêt général et non pas l'intérêt particulier. Enfin, je vous ai cité la réponse d'un ancien ministre, et la possibilité de créer des zones protégées à proximité des établissements scolaires ou d'autres structures d'intérêt collectif. J'aimerais donc savoir si La Roche-sur-Yon pouvait créer ce genre de zone sans publicité, puisque nous ne pouvons pas maîtriser le contenu. »

Anne AUBIN-SICARD : « Concernant Monsieur Batiot, j'ai oublié de vous préciser que nous avons aussi annoncé la tenue d'une réunion publique à l'issue de la délibération du mois de février, mais que la crise sanitaire nous a malheureusement empêché de pouvoir l'organiser. L'idée consiste donc à diffuser ultérieurement une communication auprès du grand public sur le RLP de La Roche-sur-Yon. Quant aux questions de Monsieur Bossis, je regrette que vous n'ayez pas profité des quatre

délibérations précédentes et de l'enquête publique pour faire part de cette proposition, ni même de toutes les modalités de contact de la Collectivité. Cela étant, je vérifierai auprès des services si nous avons juridiquement le droit de créer les zones dont vous parlez, car il m'a toujours été dit que nous n'avions pas le droit d'intervenir sur le contenu des dispositifs publicitaires, et donc sur les messages publicitaires. Je reviendrai donc vers vous pour vous dire ce qu'il est possible de faire légalement. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 voix contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

Monsieur le Maire : « Ce RLP est donc adopté. Bravo pour le travail formidable réalisé à la fois par les équipes de Madame Aubin-Sicard, et par les équipes techniques, là où d'autres collectivités se limitent à appliquer strictement la loi sans poser de restrictions supplémentaires. C'est un effort qu'il fallait saluer, donc bravo. »

16. Approbation du plan d'aménagement forestier du Bois des Girondins

Anne AUBIN-SICARD : Le Bois des Girondins, propriété de la ville de La Roche-sur-Yon depuis 1971, est situé sur le territoire communal de La Ferrière. Relevant du régime forestier, la gestion forestière est définie par un document d'aménagement forestier périodiquement révisé. Suite à un plan courant sur la période 1999-2019, un nouveau plan a été établi pour la période 2020-2039. Ce dernier, outre les enjeux sylvicoles, renforce le rôle du boisement comme ilot de biodiversité.

Ainsi, l'Office national des forêts (ONF) proposera chaque année un programme de coupes et de travaux à la ville de La Roche-sur-Yon. L'objectif consistera à assurer à la fois la pérennité du peuplement forestier, la qualité environnementale et l'intérêt paysager du site, dans une volonté de gestion durable.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan d'aménagement forestier.

Aurélien VIEILLEDENT : « Si nous voterons cette délibération, nous souhaiterions néanmoins attirer votre attention sur certains points de vigilance, car il est possible d'aller plus loin dans les objectifs de mise en valeur de la biodiversité. Par exemple, pourquoi ne pas remplacer progressivement les plantations d'essences exotiques tels que les pins et les chênes d'Amérique, par des essences locales comme les chênes pédonculés, les châtaigniers, ou d'autres feuillus, de sorte à diversifier les essences ? Il serait en effet possible de favoriser la régénération des feuillus, plutôt que la régénération naturelle de pins maritimes sur la parcelle n° 4, une fois réalisé le prélèvement des pins maritimes arrivés à maturité. De la même façon, pourquoi ne pas assurer une transition vers une taille plus régulière pour avoir des arbres de tailles variées, au lieu de conserver une futaie régulière ? De plus, ce procédé serait meilleur pour la biodiversité, puisqu'il serait à la fois plus proche d'une forêt évoluant naturellement et d'une diversification des types d'habitats. Je précise que ces deux premiers points sont les préconisations de Prosilva France, qui promeut une sylviculture irrégulière continue et proche de la nature, c'est-à-dire respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers. D'ailleurs, ces deux mesures ont été appliquées dans toutes les forêts publiques d'Ile-de-France.

Par ailleurs, il est également indispensable d'améliorer la qualité des cours d'eau – qui d'après le rapport de la LPO est « très mauvaise » –, par une meilleure gestion de la forêt autour de ces cours d'eau (nettoyage des ambactes, vérification des systèmes d'épuration des eaux usées individuelles des riverains, sensibilisation en amont des exploitations agricoles pour limiter l'impact des effluents d'élevages). Enfin, il nous semble nécessaire de rester vigilant sur la gestion du Bois des Girondins par l'ONF, car certaines forêts du Département ont été gérées de façon catastrophique avec des coupes drastiques, comme par exemple la forêt de Longeville. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je n'entrerai pas dans le détail car ce document prévoit justement de la futaie régulière et irrégulière. D'autre part, sachez que nous travaillons déjà avec Prosilva, avec qui nous avons organisé des balades en forêt sur la thématique des arbres dans le cadre de Ma Ville nature,

avec des sensibilisations à l'arbre et à gestion de la forêt. Je vous invite donc à participer aux animations de Ma Ville nature. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Evolution du Schéma de développement commercial

Frédérique PÉPIN : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du Schéma de développement commercial.

Nicolas HELARY : « Cette révision du Schéma de développement commercial traduit finalement un certain échec de votre politique en matière de développement commercial, et en particulier d'immobilisation du centre-ville depuis six ans. D'ailleurs, nous n'aurions sans doute pas eu besoin de revoir ce schéma aujourd'hui si tout fonctionnait correctement.

Faire se multiplier presque sans fin les surfaces commerciales est en effet une erreur, que ce soit en périphéries de la Ville – car cela concurrence directement le centre-ville –, dans l'ancienne mairie ou dans le futur Carré Napoléon. Il y a clairement une certaine folie idéologique à vouloir développer les surfaces commerciales, alors que tant de vitrines restent actuellement vides. En vérité, vous organisez depuis six ans la concurrence et la déstabilisation des commerces existants.

La politique de l'offre a certaines limites que l'on mesure directement dans notre commune. Par exemple, ce n'est pas parce que vous augmentez le nombre de magasins de vêtements que vous générerez une activité commerciale de vêtements plus importante. En effet, les gens n'auront pas plus d'argent à dépenser, et la dépense sera juste diluée dans un nombre de magasins plus important. De plus, entre Nantes, les Sables d'Olonne, Niort et La Rochelle, La Roche-sur-Yon est tellement encadrée qu'il est vain d'espérer augmenter la zone de chalandise de nos commerces. En tout cas, cela ne passe pas par une augmentation presque frénétique de l'offre commerciale.

Si nos commerces étaient extrêmement florissants, ce qui est loin d'être le cas notamment dans le centre-ville, il serait sans doute moins problématique d'avoir cette stratégie de développement débridé – sans compter que votre stratégie de travaux, dont les Halles sont le symbole dramatique, vient aggraver encore plus les difficultés des commerçants. De plus, avec la construction du Palais municipal, c'est une bonne partie de la rue Clémenceau qui est déjà impactée négativement par la fermeture des commerces Ledoux, Portejoie, ou encore du Musée. D'ailleurs, elle le sera encore plus dans les prochaines années.

Aussi, entre le chantier mal préparé des Halles et l'îlot de La Poste, le centre-ville aura été bien inutilement sous travaux pendant presque six années en tout. Six années minimum de souffrance et d'incertitudes. Enfin, que dire de la pauvre ancienne mairie, qui reste définitivement bâchée sans que rien n'y bouge. Bref, il est donc difficile d'attirer des investisseurs et des commerçants dans ces conditions.

Vous avez beau nous dire depuis un an que tout va pour le mieux partout, et que l'on se bouscule même au portillon municipal pour s'installer en centre-ville, force est de constater la fermeture d'un nombre de commerces important dans notre ville. D'ailleurs, si tout va bien, et si tant de commerces sont prêts à ouvrir, pourquoi donnez-vous la possibilité aux banques, aux assurances et aux agences d'intérim de venir s'implanter dans des endroits initialement réservés aux commerces autres ? Il y a très clairement dans ces orientations un paradoxe complet entre votre discours optimiste et la réalité des faits et de vos décisions.

Encore une fois, nous vous le disons, ne partez pas dans la folie de la construction du Palais municipal, consultez et associez en toute transparence les commerçants, arrêtez la multiplication des surfaces commerciales, apaisez le cœur de ville et développez une réelle politique de redynamisation du centre-ville avec l'argent économisé. Tout ne passe pas par la finance et par la dépense excessive et inutile en la matière. »

Martine CHANTECAILLE : « Dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, j'aimerais faire quelques remarques sur ce qui est susceptible d'avoir un effet sur les commerces, et notamment en centre-ville.

Le premier point qui me semble important est de favoriser la présence des habitants par la présence de logements, ce qui n'a absolument pas été fait. En effet, si nous avons déjà parlé du Carré Napoléon ou de la mixité générationnelle, vous avez en revanche zappé la mixité sociale. Quant à l'îlot de La Poste, qui vient d'être évoqué par mon collègue, des logements auraient pu être créés rue Clémenceau et amener ainsi des habitants en centre-ville.

Deuxièmement, les activités diverses, en particulier culturelles, peuvent également avoir un effet de dynamique pour les commerces. Cela sera d'ailleurs le cas pour Le Concorde, qui, nous n'en doutons pas, sera un plus pour tout le monde en centre-ville. De la même façon, le fait que R'Pop se déroulait dans les jardins de la mairie était également un plus pour les cafés et les restaurants. Autrement dit, il ne faudrait pas non plus oublier l'importance de ces activités culturelles en centre-ville. A ce propos d'ailleurs, qu'avez-vous prévu aux Halles ?

Troisièmement enfin, et nous en avons beaucoup parlé ce soir, le réchauffement climatique impose aussi de prévoir des lieux comme des îlots de fraîcheur. Si vous avez prévu un jardin éphémère, peut-être faudra-t-il également penser à créer des aménagements plus durables dans notre Ville, et conçus de manière cohérente. »

Frédérique PÉPIN : « Monsieur Hélary, pourriez-vous me dire exactement combien il y a de vitrines vides, et quelles sont-elles, car moi qui suis sur le terrain tous les jours je n'en vois aucune ? Dites-moi en effet de quelles vitrines vous parlez, nous pourrions alors confronter nos points de vue, et je vous expliquerai que si certains magasins vous semblent vides c'est parce qu'ils sont actuellement en travaux. Vous nous parlez aussi des Halles et du marasme des commerçants. Pardon, mais je vous invite à passer une journée avec moi sur le terrain pour aller les voir, car je ne ressens pas du tout leur marasme. Au contraire, ils sont hyper dynamiques et hyper impliqués. Preuve en est d'ailleurs qu'il n'y a plus aucun local disponible aux Halles. Par conséquent, expliquez-moi où est le problème car je ne le vois pas. Je compte donc sur vous pour me l'expliquer.

Concernant le *turn-over* des entreprises et des magasins, ces phénomènes font justement partie de la vie d'une entreprise. Une entreprise commence en effet dans un local, puis elle se développe et change de local, car elle a besoin de plus d'espace ou la destination de son projet a changé. C'est même pour cette raison que nous accompagnons les entreprises depuis plusieurs années.

J'en viens maintenant aux questions de Madame Chantecaille. Sur le fait de favoriser la présence des habitants, notre volonté consiste justement à ramener des gens en centre-ville, puisque nous avons un immeuble en accession sociale à la propriété dans la rue Foch. Par conséquent, il me semble que cette question est bien prise en compte. S'agissant des actions culturelles, je vous invite à venir rue Clémenceau, puisque nous avons mis en place des modules qui permettront à la culture de venir s'exprimer Hors les murs, et donc de créer une attractivité et un flux qui servira à nos commerçants. Je travaille en effet très étroitement avec mes collègues de la culture, du sport et de l'accessibilité, pour que nous puissions justement fournir une offre complète et adaptée à tous. Concernant les îlots de fraîcheur enfin, merci d'avoir noté la qualité du travail réalisé par les services pour le jardin éphémère. D'autre part, je rappelle que nous avons énormément végétalisé la rue Clémenceau pour qu'elle soit un peu plus fraîche pendant les journées de forte chaleur. D'ailleurs, au vu des retours des usagers, des commerçants et des habitants, le pari est plutôt en passe d'être réussi. J'espère avoir répondu à toutes vos questions. »

Question adoptée à la majorité par 32 voix pour. Monsieur Luc Bouard, Monsieur Malik Abdallah et Madame Aurore Barreau ne prenant pas part au vote.

8 voix contre : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis.

2 abstentions : Monsieur Guy Batiot et Madame Claire Mauriat.

18. Fixation de nouveaux tarifs des droits de place pour le marché des Halles

Cyril BRÉHERET : Il est proposé au Conseil municipal de fixer les nouveaux tarifs des droits de place du marché des Halles.

Stéphane IBARRA : « Je fais confiance à Monsieur Bréheret, et je n'ai aucune inquiétude concernant la grille de ces tarifs. En réalité, mon intervention portera surtout sur le calendrier à adopter, puisque vous proposez de fixer des nouveaux tarifs à partir du 1^{er} septembre. Je rappelle en effet que les commerçants des Halles sont actuellement exonérés de taxes en raison des travaux et de leur retard. Si l'on peut supposer que les commerçants situés dans le marché intérieur commencent à retrouver un fonctionnement « normal », j'émettrai cependant quelques doutes, car les accès au marché sont encore très dégradés, et éloignent une partie des habitants qui venaient commercer en centre-ville. Quant aux commerces du marché de plein vent, il est certain qu'ils ne réintégreront pas la dalle initiale avant la fin des travaux. Ils sont actuellement étalés le long de la rue des Halles, ce qui là aussi leur fait perdre ceux qui ont l'habitude de les trouver à d'autres endroits. Par conséquent, je pense qu'il faudrait prolonger cette exonération de taxes au-delà du 31 août, d'autant que les travaux ne seront pas encore terminés à cette date. Nous nous abstenons donc sur cette délibération, car nous pensons qu'il faut continuer à exonérer à la fois les commerçants de l'intérieur des Halles et les commerçants du marché de plein vent. »

Cyril BRÉHERET : « Je pense que les commerçants seront contents de votre sollicitude. Pour information, sachez que le flux du marché couvert et du marché de plein vent est aujourd'hui très important, et que les commerçants travaillent beaucoup. D'autre part, sachez également que le positionnement du marché de plein vent rue des Halles a largement trouvé son public. Il suffit en effet de s'y rendre régulièrement pour s'en convaincre, et pour comprendre que les gens ont parfaitement retrouvé leurs commerces. Concernant la prolongation, les commerçants ont parfaitement compris que cette reprise de tarification était tout à fait justifiée et légitime. D'ailleurs, ce sujet ne fait aucun débat avec eux. »

Monsieur le Maire : « J'ajoute que les commerçants du marché ont été largement consultés sur ce sujet, et qu'ils sont d'accord à la fois sur le tarif et sur le calendrier. De plus, ils ont enregistré 21 % de chiffre d'affaires en plus entre 2019 et 2020, et cette progression a continué sur le premier semestre de l'année 2021. En réalité, notre souci sera plutôt de déloger les commerçants situés aujourd'hui dans la rue des Halles, puisqu'ils ont trouvé leurs marques et qu'ils sont contents du public qu'ils ont trouvé. Nous aurons donc peut-être quelques problèmes lorsque la dalle sera terminée, car ils n'ont pas trop envie de changer de place pour le moment. Allez les voir sur place, et vous verrez que la situation est loin d'être aussi catastrophique que vous le dites. »

Question adoptée à l'unanimité par 37 voix pour.

8 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélary, Monsieur Romain Bossis.

19. Quartier les Halles - Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Par le travail sur les espaces publics et le marché couvert, le quartier des Halles bénéficie d'une attention particulière. En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi, qui s'est réuni le 27 mai 2021, a examiné quatre nouvelles demandes d'aides à la rénovation pour un montant total de 19 355 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal l'approbation de ces quatre demandes de subvention.

Guy BATIOU : « Comme nous l'avons dit en commission, cela fait déjà plusieurs fois que nous proposons des aides aux devantures commerciales. Si cela est effectivement souhaitable, ne serait-ce que pour l'aspect visuel de notre Ville, il ne faudrait pas pour autant oublier la déperdition énergétique,

car de nombreuses façades de commerçants ont encore du simple vitrage. Par conséquent, et toujours dans cette même logique d'urgence, peut-être faudrait-il envisager de lier ces subventions à une amélioration des performances énergétiques, sans oublier non plus de faire de la pédagogie auprès des commerçants. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Convention régissant les relations entre la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Roche-sur-Yon

Sophie MONTALÉTANG : La Convention actuelle entre la ville de La Roche-sur-Yon et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de La Roche-sur-Yon arrive à échéance le 30 juin 2021. Une nouvelle convention listant les prestations réciproques et les conditions financières est donc proposée à partir du 1^{er} juillet 2021.

David SALLÉ : « Au-delà de l'aspect très factuel de cette délibération, qui ne prête pas à débat, nous pouvons toutefois nous attacher à des points plus politiques qui apparaissent en filigrane. Les missions du CCAS sont cruciales, et la qualité du travail accompli par les agents est remarquable à plus d'un titre. La solidarité trouve dans cette instance sa déclinaison concrète, et il est assez troublant de constater combien la détresse, la précarité et les besoins d'accompagnement sont nombreux sur notre Ville, parfois effacés par des discours officiels basés sur une autosatisfaction permanente, qui pourrait plutôt évoquer la méthode Coué. Ces missions sont donc indispensables et ont besoin de moyens humains conséquents. Nous rappelons donc ici notre soutien au maintien des conditions de travail des employés municipaux et du CCAS.

Nous alertons également sur la volonté affichée d'une gestion optimisée des moyens humains évoquée dans l'article 4.4 de la convention en amont de la mise en place du CIAS, dont on peut craindre une lecture purement comptable. Nous alertons sur la nomination de la Direction des finances, pour accompagner en conseils et assistance le passage en CIAS (Centre intercommunal d'action sociale), comme annoncé dans l'article 2.4.3, et ce pour les mêmes raisons que précédemment.

La mutualisation des services des CCAS ne peut se faire que pour apporter plus de cohésion et de cohérence dans leur mise en œuvre, et plus de services aux bénéficiaires, encore plus près de leurs besoins. Nous serons donc vigilants à ce que cette réorganisation ne s'accompagne pas de perte de moyens humains. »

Sophie MONTALÉTANG : « Je partage également les objectifs de mutualisation des Ehpad au sein d'un CIAS. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'en reparler en Conseil municipal, puisque le même type de convention devrait être passé entre le CIAS, la Ville et l'Agglomération. D'autre part, si je vous rejoins également sur la qualité du travail réalisé par les agents du CCAS, je précise cependant que toutes les situations de souffrances qui remontent du CCAS sont bien traitées par nos services. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Contrat local de santé (CLS) 2021-2024 avec l'Agence régionale de santé (ARS)

Sophie MONTALÉTANG : La ville de La Roche-sur-Yon, dans la continuité du premier Contrat local de santé 2012- 2018, poursuit son engagement à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé par la signature d'un Contrat local de santé deuxième génération (2021- 2024). Ce contrat, coconstruit avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, ainsi qu'avec des habitants, se décline autour des trois ambitions suivantes :

- Prévention et promotion de la santé dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- Accès aux droits et accès aux soins ;
- Accompagnement de la longévité accrue.

Il vous est donc proposé d'adopter ce nouveau Contrat local de santé pour la période 2021-2024.

Romain BOSSIS : « Tout d'abord, je souhaiterais saluer au nom de mon groupe le travail réalisé par les services pour la reconduction de ce Contrat local de santé (CLS) avec l'ensemble des partenaires concernés et des acteurs du territoire, et ce malgré une année particulière qui a rendu difficile l'organisation de réunions en présentiel. Il s'agit donc d'un projet ambitieux, et nous serons bien entendu vigilants quant à l'application concrète de ce projet sur le terrain et les moyens alloués.

La première partie de ce CLS revient sur le diagnostic du territoire en matière de santé au sens large, et apporte un certain nombre de données sociodémographiques très intéressantes. Mon collègue parlait tout à l'heure d'autosatisfaction, mais sa remarque concernait plutôt le décalage entre ce que nous pouvons voir dans les médias sur le dynamisme économique du territoire – qui est certes réel – et la précarité dans notre Commune. D'ailleurs, les chiffres en question mettent notamment en avant le vieillissement de la population, puisque notre commune est passée de 18 % de personnes de plus de 65 ans en 2012, à près de 23 % en 2021, et que le nombre de personnes de plus de 90 ans a doublé – ce qui interpelle en matière de perte d'autonomie, d'isolement ou de maintien à domicile. A ces constats s'ajoute également l'explosion des pathologies chroniques et notamment cardiovasculaires, avec l'augmentation de l'obésité ou du diabète, qui posent là aussi beaucoup de problèmes en matière d'accès aux soins. Enfin, ces chiffres nous interpellent vraiment en termes de fragilité sociale à La Roche-sur-Yon, puisque nous enregistrons notamment 30 % de pauvreté chez les jeunes.

Quant aux chiffres de l'emploi, ceux affichés par Pôle Emploi ne correspondent pas à ceux déclarés par les habitants lors des recensements et recueillis par l'INSEE, puisqu'il est indiqué à la page 15 que « le territoire se caractérise par une situation difficile pour certaines personnes. En effet, le taux de chômage pour la Ville était de 16.6 %, ce qui en fait un territoire où le chômage est très élevé en comparaison avec la moyenne nationale de 9.4 % (*chiffres de 2017*) ». Il est ensuite écrit à la page 16 que « le taux de pauvreté des ménages atteint près de 14 % à La Roche-sur-Yon, contre 9.3 % sur le Département et 11 % sur la Région », et à la page 17 que « le nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (ancienne CMU) était de 14.3 % à La Roche-sur-Yon, contre 5.5 % sur le Département et 10 % au niveau national ». Enfin, la même page 17 indique que « le nombre de bénéficiaires d'une ALD - affection longue durée - est supérieur à la moyenne nationale. » Autrement dit, ces chiffres de l'INSEE montrent bien la réalité de notre territoire, qui certes est dynamique sur le plan économique, mais qui montre aussi une réelle précarité qu'il est important de prendre en compte.

Il me semblait donc important d'intervenir sur ces sujets, notamment par rapport à la remarque sur l'autosatisfaction. En effet, il ne suffit pas simplement de montrer le rayonnement de la Ville dans les JT, il faut aussi aller sur le terrain pour voir la réalité des chiffres. »

Sophie MONTALÉTANG : « Sachez tout d'abord que la Ville ne diminuera pas les moyens alloués à la mise en œuvre du CLS, d'autant que l'ARS s'est également engagée à les maintenir. D'autre part, je vous informe que des comités de suivi seront aussi mis en place dans le cadre de ce contrat, et que les habitants y seront conviés au même titre que les partenaires. Je n'ai donc aucune inquiétude quant au suivi et à la mise en œuvre de ce CLS.

Concernant les données statistiques, vous vous étonnez des chiffres liés au vieillissement de la population, mais il ne s'agit en rien d'une surprise. D'ailleurs, le passage en CIAS permettra aussi de mieux prendre en compte cette thématique et de mener à ce titre des actions cohérentes à l'échelle du territoire intercommunal. Quant à votre étonnement sur le taux de chômage, il y a bien une erreur de chiffre dans l'introduction de ce contrat, puisque ce taux est de 13.6 % et non de 16.6 % (contre un taux national de 14 %). D'autre part, je rappelle qu'il y avait 8 % de chômeurs à La Roche-sur-Yon en 2013, contre 8.3 % en Vendée (*source INSEE*), qu'il y en avait 6.7 % en 2017, contre 6.8 % en Vendée, et qu'ils étaient 6 % en 2020, contre 6.2 % en Vendée – contre un peu plus de 8 % à l'échelle nationale. Par conséquent, oui, la Ville rayonne.

Enfin, vous évoquez également le taux de pauvreté. Sachez qu'il est tout à fait normal que nous ayons un taux supérieur à l'ensemble des communes de l'Agglomération, puisque La Roche-sur-Yon est une ville-centre, et que notre parc locatif social est sur-représenté. Voilà donc les raisons qui expliquent ces chiffres. »

Romain BOSSIS : « Je n'ai pas dit que j'étais étonné de ces chiffres, puisque je vois cette précarité au quotidien. Je faisais simplement remarquer qu'il s'agissait de points importants à prendre en compte, et qu'il fallait mettre ces chiffres en contraste avec certaines déclarations sur l'état de santé de la Ville, qui

n'est pas si exemplaire et si dynamique sur le plan économique au regard de la précarité existante. Il ne s'agissait donc pas d'une critique à l'égard de ce Contrat local de santé, d'autant que j'ai même félicité les agents et les services pour le travail qu'ils avaient réalisé. De plus, je rappelle que nous voterons sans souci pour ce CLS ambitieux. »

Claire MAURIAT : « Je voudrais également saluer l'ensemble du travail réalisé, d'autant qu'il y a eu de nombreuses consultations pendant l'élaboration de ce CLS. Néanmoins, si j'ai bien compris la volonté d'ambition de ce plan, je constate cependant qu'elle ne figure pas dans tous les points de cette délibération. Je pense notamment aux thématiques prioritaires, et plus particulièrement à l'alimentation, qui est le premier facteur de préservation de la santé mais qui n'est pas mentionnée. Pourtant, je rappelle que la Ville dispose de leviers d'actions majeurs, comme par exemple les lieux de restauration collective pour les publics particuliers (jeunes enfants, crèches, écoles et Ehpad). Lorsque je parle d'une alimentation saine, je fais référence à la fois aux aspects nutritionnels (moins gras, moins sucré, moins de protéines animales), aux produits issus de l'agriculteur biologique et aux aliments moins transformés – sans oublier les contenants qui ne véhiculent pas de perturbateurs endocriniens.

Du côté de la prévention, le public scolaire est également un autre levier d'action majeur de la Ville, puisqu'il constitue la cible idéale en matière d'éducation à la santé et à une alimentation saine. Certes, il existe déjà des actions, mais elles ne sont pas guidées par des objectifs clairs et chiffrés, et qui seraient plus ambitieux que la loi Egalim. Il n'y a en effet aucune cohérence politique si ces objectifs ne sont pas contractualisés, et les différentes actions restent alors éparses et précaires. Autrement dit, nous demandons encore plus d'ambition dans ce plan, et surtout encore plus de cohérence dans les différents projets.

De plus, en ces temps de dérèglement climatique, la santé signifie aussi respirer un air moins pollué, d'où l'importance de la végétalisation de certains endroits de la ville (cours d'écoles, îlots de fraîcheur). Je rappelle en effet que ces actions permettent de diminuer les températures, d'humidifier l'air, et de capter le CO₂ et les polluants aériens. Or, s'il est bien question dans ce CLS 2 « d'expérimenter et de mener des réflexions sur ces sujets », nous n'en sommes plus là aujourd'hui et il faut agir vite. En réalité, nous doutons que vous mesuriez bien la mesure de ces enjeux. Peut-être aurait-il été intéressant de profiter des projets de restructuration des groupes scolaires pour engager aussi ces démarches dans les cours d'écoles ?

D'autre part, il est également important de réduire le trafic routier pour diminuer la pollution aérienne, à la fois en ville et dans ses abords. Il y aurait donc aussi la possibilité de créer des zones de faibles émissions de particules dans le centre-ville.

Toujours en matière de prévention, la prévention des addictions. Si vous soulignez de louables mesures dans le CLS 2, la première d'entre elle serait de ne pas faire de publicité sur l'alcool en grand format à de nombreux endroits de la ville. Nous en avons déjà parlé dans le cadre de la RLP, et j'espère que vous vous pencherez sur la proposition très intéressante d'espaces protégés de Monsieur Bossis. De la même façon, il serait profitable de sensibiliser aussi les professionnels des bars et des restaurants, avec qui vous êtes très régulièrement en contact, pour bien leur rappeler qu'il est interdit de vendre de l'alcool aux mineurs. Il est en effet très facile actuellement pour les mineurs de se faire servir des bières en terrasse. De plus, l'incitation à respecter la loi concernant les mineurs me semble une contrepartie bien acceptable en échange des aides apportées par la Ville à la reprise de leur activité.

Concernant la lutte contre la désertification médicale, je pense que la Ville se trompe lourdement à propos de la pépinière médicale. Vous proposez en effet des lieux de consultations aux jeunes médecins, comme si les cabinets médicaux et les maisons médicales étaient en manque de remplaçants et de collaborateurs, et qu'il n'existait pas déjà des espaces dédiés pour qu'ils exercent. En réalité, il manque plutôt une communication adaptée et un accompagnement pour loger ces stagiaires, étudiants ou remplaçants – même si un relais-communication est quand même prévu dans ce CLS 2. Je rappelle en effet que le lieu d'étude et de stage des étudiants en santé est un facteur déterminant de l'endroit où ils s'installeront dans le futur.

S'agissant des ressources humaines, je trouve que ce CLS 2 les a un peu oubliées, même si des moyens ont été prévus pour le poste de coordinatrice. Je pense notamment aux ressources qui permettront de concrétiser l'ambition n° 2 « accès aux droits et aux soins, repérage, orientation et accompagnement », pour la population précaire et isolée. Il nous faut en effet plus d'assistantes de

service social et de médiateurs sociaux pour prendre ces personnes en charge, car même si le personnel municipal réalise un travail remarquable, ils ont cependant besoin de moyens supplémentaires.

Concernant la méthode de suivi enfin, et toujours dans cet esprit de concertation et de respect de la démocratie locale, nous demandons que les élus minoritaires soient également représentés au sein du Comité technique et du comité de suivi. »

David SALLÉ : « Si nous avons relevé le caractère ambitieux du Contrat local de santé à plusieurs reprises, nous serons cependant vigilants pour que les actions proposées le soient effectivement, car cette ambition doit être réalisée si elle veut servir. Je rappelle en effet que vous avez manqué de belles occasions dans le passé de concrétiser vos intentions ou mettre à profit certaines réalisations. Je me permettrai d'ailleurs d'utiliser mon expérience personnelle pour vous en donner deux illustrations.

Dans la fiche Action n° 4 de l'axe n° 1 « santé environnementale », l'objectif n° 4 invite notamment à « massifier les plantations en engageant une réflexion sur la végétalisation des cours d'écoles et en créant des zones ombragées ». Or, j'étais moi-même représentant de parents à l'école Jean Roy, lorsque le comité de suivi des travaux qui ont conduit au rapprochement des deux écoles Malraux et Roy s'est mis en place et, lorsque ces questions ont été abordées, l'ensemble des parents était unanime pour questionner la petitesse des cours enclavées et orientées au sud, et donc sujettes à la surchauffe. Ces mêmes parents ont ensuite soutenu l'idée unanime d'implanter un jardin pédagogique, et ont également questionné la végétalisation de ces cours, contrairement à ce qu'a soutenu Monsieur Abdallah en commission. Au bout du compte, ce jardin n'existe pas, et seulement deux arbres ont été plantés à Jean Roy sur les quatre qui préexistaient. De plus, les essences ont été choisies sans concertation, et ces chênes verts n'apporteront que peu d'ombrage – puisqu'aucune autre ombre n'est disponible dans la cour des maternelles, et qu'il a même fallu installer des parasols lors des derniers épisodes de chaleur. J'ajoute que les abords de l'école, qui ont été entièrement refaits, n'ont eux aussi bénéficié d'aucune plantation. Je rappelle que la rentrée de cette école s'est faite en septembre 2020, et que les enjeux autour des îlots de chaleur étaient déjà évidents et reconnus. J'en profite d'ailleurs pour faire un petit aparté, puisque l'extension faite avec un toit plat orienté plein sud mériterait l'installation de panneaux photovoltaïques, comme vous envisagez de le faire à l'école Laennec.

Le deuxième exemple s'appuie sur la fiche n° 5 du premier axe, et plus précisément sur les objectifs n° 2 et 3, qui visent « à promouvoir la marche », d'une part parce qu'il s'agit du mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, et d'autre part parce qu'il est le plus favorable à la santé des Yonnais. J'étais conseiller citoyen lorsqu'on nous a sollicités pour construire une carte des temps de parcours piétons à l'échelle de la ville, et celle-ci a été finalisée en août 2016. Or, qui dans cette assemblée a déjà vu cette carte ? Qui a même connaissance de son existence ? Pourtant, elle devrait trouver sa place de manière évidente sous les abribus, sous le mobilier urbain des quartiers, ou encore aux abords des écoles et des lieux publics. Dès 2015, des cartes par quartiers étaient également évoquées, mais elles ne sont toujours pas réalisées, alors qu'elles sont proposées dans ce CLS. L'intention était là, mais l'objectif, lui, est complètement raté. Ce contrat est donc ambitieux par sa densité et son étendue. Cependant, et nous le voyons bien, sans un accompagnement à la hauteur, le risque est grand que les résultats n'en soient pas dignes.

Cela étant, nous nous félicitons du travail mené en interne avec les multiples partenaires qui en font la richesse. Ce travail est essentiellement humain. A titre d'exemple, la communauté professionnelle territoriale de santé ainsi que les deux maisons de santé pluriprofessionnelles, qui se sont regroupées, ont salarié chacune une coordinatrice à temps plein pour mener à bien leurs actions de prévention – missions qui sont au cœur du CLS. Aussi, sommes-nous certains que les moyens humains alloués par la Ville à l'accomplissement de ce contrat sont suffisants ? »

Sophie MONTALÉTANG : « Je n'entrerai pas dans le détail de tous ces exemples car cela demanderait beaucoup trop de temps. Il faut avant tout comprendre que le CLS mène des actions partenariales, que ce soit avec l'ARS ou avec d'autres partenaires. Ce contrat n'est donc pas exhaustif, et nous ne pouvons pas non plus lister l'intégralité des actions que nous menons sur les différentes thématiques qu'il contient (prévention, promotion de la santé...). Les actions qui y sont inscrites le sont donc parce qu'elles sont de nature partenariale, ce qui ne signifie pas que la Ville ne mène pas d'autres actions sur ces thématiques.

Concernant la participation de la minorité au sein du comité de suivi, je rappelle que je m'y suis engagée en commission, et que les élus de l'opposition y seront conviés sans problème. D'autre part, vous pourrez également être conviés à la réunion du comité Ville-santé que nous organisons une fois par an avec l'ensemble des partenaires concernés, ainsi qu'avec les habitants qui avaient participé aux groupes de travail initiaux.

S'agissant de la pépinière médicale, nous avons bien compris que cette idée ne vous plaisait pas. Pour autant, la Ville s'attache quand même à accompagner l'installation de niveaux professionnels sur le territoire. D'ailleurs, cette pépinière médicale s'inscrit complètement dans cette démarche, puisqu'elle proposera justement aux jeunes, et particulièrement à ceux qui bénéficieront de notre bourse municipale, de s'installer dans certains cabinets médicaux et même dans des logements, au moins pendant la durée de leur exercice. »

Jacques BESSEAU : « J'aimerais revenir sur l'exemple de Monsieur Bossis concernant l'école Roy-Malraux, puisque vous avez fait partie du pilotage de ce projet qui, je le rappelle a été une réussite complète si l'on en croit l'avis général. Comme vous le savez, cette école se situe en centre-ville, et non pas en périphérie avec des centaines de mètres carrés. Le dilemme de ce projet était donc de réaliser une belle école sur une surface réduite, sachant que le métrage de la cour correspond aux préconisations de la loi – ce qui signifie que nous ne sommes pas hors la loi.

Vous dites également que deux arbres ont été plantés, mais vous oubliez de dire qu'il y a aussi deux espaces réservés pour des plantations complémentaires. Il ne nous reste donc plus qu'à trouver la bonne essence et le bon moment pour planter ces arbres. D'autre part, j'ai un peu de mal à vous suivre, car vous nous demandiez tout à l'heure de planter des chênes et maintenant vous n'en voulez plus. Quant à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, je rappelle que nous réalisons systématiquement une étude dès lors qu'il s'agit de bâtiments publics, mais que ces panneaux sont uniquement opérants s'ils sont efficaces et rentables – ce qui n'est pas le cas sur cette zone.

Concernant le jardin pédagogique, j'ai aussi beaucoup d'exemples de jardins laissés à l'abandon, car les enseignants n'ont pas forcément toujours le temps de pouvoir s'en occuper – puisque ce ne sont pas les services de la Ville qui s'en occupent. J'ai donc proposé de poser des bacs hors sol dans cette école pour faciliter la tâche de tous, mais cette idée n'a pas été retenue. S'agissant des problèmes d'ombrage enfin, le problème se pose aujourd'hui comme il se posait hier. Nous avons donc proposé d'installer des Tivolis de manière ponctuelle, mais la directrice les a refusés au dernier moment car elle préférerait des voilages. Sachez également nous sommes bien conscients de ce problème, et que je suis moi-même très vigilant – comme vous l'avez dit à maintes reprises pendant cette séance – sur cet aspect. C'est d'ailleurs une nouvelle réflexion qu'il nous faudra mener, non seulement sur l'ensemble de nos groupes scolaires, mais également sur l'ensemble des autres structures de la Ville, puisqu'il s'agit d'une réflexion globale. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Dispositif de soutien scolaire

Jacques BESSEAU : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et de poursuivre le dispositif de soutien scolaire, et de l'ouvrir à l'ensemble des écoles élémentaires intéressées.

Myriam DESPRÈS : « Nous délibérons donc ce soir sur un dispositif, qui, paraît-il, a fait ses preuves. Attachés aux valeurs d'égalité des chances, il nous apparaît évident qu'un dispositif de soutien scolaire qui permet aux enfants de mieux comprendre ce que l'école attend d'eux, aux familles de voir leur enfant en difficulté s'épanouir et retrouver confiance, ou encore aux enseignants d'accompagner au mieux les enfants qui présentent une difficulté passagère ou récurrente, nous semble être un bon dispositif qu'il convient d'essayer sur l'ensemble des écoles de la Ville. Or, à ce jour, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons toujours pas d'éléments qui nous permettent de nous positionner sur ce dispositif, à savoir le nombre d'enfants et d'enseignants concernés, ainsi qu'un retour qualitatif des directeurs des écoles ayant bénéficié de ce dispositif expérimental. Je vous remercie. »

Jacques BESSEAU : « Comme vous avez déjà posé cette question en commission, j'ai eu suffisamment de temps pour rassembler des éléments de réponses. En 2020, trois écoles, 44 enfants et quatre enseignants ont participé à ce dispositif. S'agissant des retours, voici ce que les enseignants

ont écrit au directeur de l'Education : « le bilan réalisé à l'issue de ces années a montré un réel bénéfice pour les enfants, lesquels ont fait preuve d'une grande assiduité, tout comme les enseignants impliqués dans ce dispositif, qui ont apprécié ce temps privilégié et constructif. Cette réussite, pour les écoles concernées, a un seul point faible : ce dispositif pâtit de sa dépendance au vivier d'enseignants volontaires. »

Sont actuellement concernées par ce dispositif pour l'année 2021, les écoles de la Généraudière, du Moulin Rouge et de Victor Hugo, auxquelles s'ajouteront l'école Jean Moulin. Pour ma part, je souhaite que les quinze groupes scolaires puissent participer demain à ce dispositif. J'aurai donc l'occasion de parler de ce sujet avec l'ensemble des directeurs des écoles primaires lors de la prochaine réunion de consultation, car ce dispositif donne des résultats très positifs et il enlève toute discrimination. »

Martine CHANTECAILLE : « Je pense qu'il serait également intéressant de poser la question aux enseignants qui ne souhaitent pas participer à ce dispositif, plutôt que de déplorer leur absence. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Adhésion à l'Association nationale des écoles d'art territoriales (ANEAT)

Maximilien SCHNEL : Afin d'accompagner l'école d'art dans son développement, il est proposé que la ville de La Roche-sur-Yon adhère à une instance nationale des écoles d'art et des pratiques amateurs, l'ANEAT, structure identifiée dans le domaine des pratiques plastiques et des arts visuels, interlocutrice des associations, collectivités et ministères. La cotisation 2021 s'élève à 200 euros pour un membre actif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Festival R'Pop 2021 - Conventions de partenariat

Aurélien ROHO : Pour cette cinquième édition du Festival R'Pop, qui se déroulera du 29 juin au 8 juillet 2021, la ville de La Roche-sur-Yon réaffirme son engagement en faveur de la culture.

Le festival R'Pop propose une programmation d'artistes émergents dans le domaine des musiques actuelles, avec l'objectif de permettre au public de découvrir des chanteurs et musiciens d'univers variés. A travers sa programmation, ce festival se donne pour ambition d'offrir au public le meilleur de la scène musicale émergente, et de s'inscrire comme un événement découvreur de talents.

Différents organismes se sont associés pour en assurer la réussite et soutenir cet événement emblématique de notre territoire. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions de partenariat à intervenir.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Demande de subventions auprès de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles) au titre de l'année 2021

Philippe PORTÉ : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la sollicitation de subventions au titre du FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées) et du FRAR (Fonds régional des restaurations des musées) au titre de l'année 2021, pour les actions réalisées par le Musée.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons cette délibération pour l'achat et la restauration d'œuvres d'arts. Cela étant, et puisqu'il est question du musée, nous souhaiterions savoir ce qu'il en est du projet de l'îlot de La Poste qui doit justement intégrer le futur musée. Je rappelle en effet que les commerces de la rue Clemenceau ont été fermés en 2018 et en 2019 – ce qui n'a pas forcément aidé le développement commercial du centre-ville –, que l'ancienne mairie est toujours bâchée, et que l'ancien conservatoire n'abrite toujours pas le musée. Il nous semble donc nécessaire d'avoir une plus grande

visibilité sur le calendrier prévu pour ce projet, d'autant que les chantiers peuvent parfois s'éterniser lorsqu'ils sont engagés. »

Philippe PORTÉ : « Nous avons évidemment pensé, avec mon collègue chargé des affaires culturelles, au « tampon » entre la création de ce nouveau musée, et les quatre années pendant lesquelles nous proposerons l'ouverture d'un musée temporaire. Nous sommes donc actuellement en train d'examiner l'ensemble des possibilités, et Monsieur le Maire vous annoncera très prochainement le lieu de ce musée temporaire. »

Monsieur le Maire : « Le projet d'Hôtel-de-Ville et d'Agglomération est bien entendu toujours d'actualité, et nous vous présentons les délibérations nécessaires à son avancée lors des prochaines séances – y compris sur l'ancien Hôtel-de-Ville et sur l'ancien musée. Nous travaillons d'ailleurs très activement sur ce projet. Concernant la rue Clémenceau, cette zone n'a jamais été aussi remplie de commerces, à tel point que nous ne pouvons plus en installer de nouveau car nous n'avons plus aucun espace libre – comme aux Halles. Prétendre le contraire est donc une méconnaissance totale du terrain. Au final, l'Hôtel-de-Ville et d'Agglomération remplira ses fonctions, en supprimant certains sites que nous rendrons à l'habitation – ce que vous souhaitiez ardemment tout à l'heure –, et nous disposerons alors d'une continuité commerciale qui passera par l'ancien Hôtel-de-Ville et qui animera l'ensemble du cœur de ville. Vous pouvez donc être complètement rassurée sur ce sujet. Je rappelle que ce chantier sera réalisé en deux temps, avec tout d'abord les travaux de l'Hôtel-de-Ville et d'Agglomération pour des questions de structures, et ensuite les travaux du musée. Il y aura donc un musée temporaire pendant la durée de ces travaux, et nous vous en dirons un peu plus dans quelques mois puisque plusieurs lieux ont déjà été identifiés. Soyez rassurée là aussi, la culture est toujours aussi présente au cœur de notre projet. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. EPCCCY : Modification des statuts

Anne AUBIN-SICARD : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts de l'EPCCCY.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire : « Je vous propose à présent de passer aux deux questions orales déposées par le groupe Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon – que je vais vous lire –, sachant bien entendu qu'il n'y aura aucun débat à suivre. »

Question orale n° 1 : « Ville amie des Enfants »

Monsieur le Maire : « La Roche-sur-Yon est membre du réseau Ville amie des Enfants depuis 2004. Le 2 février dernier, le Conseil municipal votait à l'unanimité le renouvellement de la candidature auprès de l'UNICEF, ce qui représente, comme l'indique le guide de l'UNICEF pour candidater, « un engagement au regard du droit international et de la société. ».

Un lien direct existe en effet, entre ce label et la convention internationale des droits de l'enfant. Selon l'article n° 3 de cette convention, « dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

Or, depuis plusieurs semaines, des équipes enseignantes et des parents d'élèves de plusieurs établissements scolaires alertent sur la situation potentiellement dramatique d'enfants scolarisés dans notre ville, mais menacés d'expulsion. Nous leur avons apporté notre soutien lors de rassemblement organisés, considérant que dans ces situations aussi l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

La majorité, absente à ces rassemblements de solidarité, n'a pour le moment pas répondu aux sollicitations faites pour aider ces familles. Avez-vous prévu de le faire ? Il ne faudrait pas que le label Ville amie des Enfants se réduise à un simple outil de communication non suivi d'actes, y compris quand il s'agit d'enfants étrangers auxquels nous devons aussi sécurité et protection. »

Réponse à la question orale n° 1

Sophie MONTALÉTANG : « Vous nous demandez comment nous intervenons sur ce type de situation, et plus précisément auprès des familles avec enfants menacées d'expulsion. Ma réponse pourrait être semblable à celle que nous vous avons apportée au cours d'une longue réunion, qui concernait notamment la charte des personnes sans-abri.

Je rappelle en effet que nous menons déjà énormément d'actions, en faveur à la fois des personnes sans-abri et des enfants dont les familles sont menacées d'expulsion, puisqu'un courrier d'appui et d'alerte est systématiquement adressé au Préfet par Monsieur le Maire, dès lors que nous avons connaissance de ce type de situation, que nous sommes en lien avec ces familles, et qu'un enfant est scolarisé dans l'un de nos établissements scolaires. D'ailleurs, ce courrier souligne justement que nous devons privilégier la situation de l'enfant.

Sachez également que nous sommes intervenus ces derniers mois pour aider plusieurs familles, dont je ne peux évidemment pas vous révéler les identités. D'autre part, et comme pour les personnes sans-abri, je vous rappelle que le service d'intervention sociale intervient lui aussi pour accompagner ces familles lorsqu'il est sollicité, notamment pour résoudre des problèmes de logement ou de demande d'aide alimentaire – ce qui nous permet souvent d'avoir un lien avec ces familles. Cela étant, nous ne pouvons pas en faire davantage, puisque ce sont les limites des compétences de la Ville et du CCAS. »

Jacques BESSEAU : « Je suis un peu peiné de cette question, car si vous pensez que vous êtes les seuls à vous préoccuper des enfants, cela remet complètement ma délégation en cause. Je suis donc surpris de ce type de réaction.

Je vous rappelle en effet que je me suis déplacé immédiatement l'année dernière à l'école Montjoie lorsqu'une famille avec un enfant a été menacée d'expulsion, pour rencontrer à la fois les parents et le directeur, ainsi que les différentes personnes présentes. J'ai alors fait part de mon émotion auprès de Monsieur le Maire et nous avons agi avec rapidité pour que cette famille soit relogée juste à côté de l'école. D'autre part, nous avons également « mis à l'abri » une famille dont un enfant était dans la même situation, et cela était une très grande fierté. Bref, aucun enfant ne couche dehors avec sa famille depuis que nous sommes aux commandes de cette ville. Cela n'existe pas. Soit ces familles sont placées immédiatement à l'hôtel, soit nous trouvons une autre solution. D'ailleurs, Monsieur le Maire a cette fierté de nous avoir donné cette obligation.

Vous parlez de situation d'expulsion dramatique, mais nous devons aussi respecter la loi lorsque des familles demandent de scolariser leurs enfants. Nous savons en effet que la scolarisation est le biais pour l'intégration et pour la défense des droits. Or, il m'est arrivé de ne pas pouvoir scolariser un enfant car la personne n'en avait pas l'autorité parentale.

Par conséquent, je vous demanderai de bien connaître les dossiers dont vous parlez avant de nous accuser, car tous ces enfants sont aujourd'hui scolarisés et nous sommes extrêmement vigilants à leur bien-être (cantine, accueil en centre périscolaire, petits-déjeuners pédagogiques, activités péri-éducatives). Enfin, je rappelle que nous mettons tous nos services sociaux en action dès lors que ce type de situation se présente.

J'ai donc franchement été blessé par ce courrier, car la ville de La Roche-sur-Yon s'occupe énormément des enfants. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard que nous sommes Ville amie des Enfants depuis 2004. »

Monsieur le Maire : « Pour conclure, je poserai une simple question sur laquelle je vous laisserai tous méditer. « Il ne faudrait pas que le label Ville amie des Enfants se réduise à un simple outil de communication non suivi d'actes. » Or, nous pouvons tous nous demander quel est l'outil de communication le plus adapté, lorsqu'on fait énormément de publicité pour positionner ce sujet en tant

qu'acte d'opposition. Qui des deux fait de la communication entre la phrase de votre question orale et l'intervention de Monsieur Besseau ? Je vous laisse méditer sur ce sujet. »

Question orale n° 2 : indemnités du Maire

Monsieur le Maire : « L'élu local qui détient d'autres mandats électoraux, ou qui représente sa collectivité au sein des divers organismes et établissements publics, ne peut recevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunération et d'indemnités de fonction supérieur (déduction faite des cotisations sociales obligatoires) à une fois et demie l'indemnité parlementaire dite de base, telle qu'elle est définie par l'article 1 de l'ordonnance n° 58-12.10 du 13 décembre 1958, portant la loi organique à l'indemnité des membres du Parlement. Ce montant total est égal au 1^{er} janvier 2019 à 8 434.85 euros mensuels. Lorsque ce plafond est dépassé, les indemnités font l'objet d'un écrêtement.

Monsieur le Maire, votre cumul de fonctions d'élu va vous amener à percevoir de nouvelles indemnités. Celles-ci doivent entraîner une approche, voire un dépassement du plafond maximum d'indemnité qu'un élu local peut percevoir.

Nous souhaitons donc que vous portiez en toute transparence à la connaissance des Yonnaises et des Yonnais le montant total et exact de vos indemnités d'élu, représentations dans les organismes extérieurs comprises. L'écrêtement des indemnités doit concerner l'indemnité du dernier mandat pour lequel vous êtes élu. Cependant, plutôt qu'un écrêtement de votre indemnité du Conseil départemental, si elle devait se produire, notre groupe vous propose de baisser vos indemnités de Maire et de Président d'Agglomération. Cela permettrait du même coup à notre collectivité de faire quelques économies.

Par ailleurs, Monsieur Yannick David, lors du Conseil d'agglomération du 9 février s'agaçait d'une remarque de notre groupe sur l'indécence de vos indemnités, en indiquant, qu'eu égard au temps passé, vous méritiez pleinement vos indemnités, allant jusqu'à indiquer que vous n'étiez pas cher payé. Ses interventions laissaient entendre que vous aviez bien peu de temps disponible en dehors de vos fonctions. Par conséquent, comment entendez-vous vous organiser pour continuer à assurer pleinement vos fonctions de Maire et de Président d'agglomération ? »

Réponse à la question orale n° 2

Monsieur le Maire : « Je suis pour le moment élu par le suffrage de nos concitoyens, mais la séance d'installation du Conseil départemental de Vendée aura lieu demain matin. Je connaîtrai donc les missions et les délégations qui me seront confiées à l'issue de cette séance, et peut-être aussi l'indemnité dont je n'ai aucune idée aujourd'hui. Je vous répondrai donc plus en détail lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Cela étant, je vous rassure, je me conformerai strictement à la loi concernant l'écrêtement des indemnités, sachant que ces indemnités sont publiques et qu'elles sont portées à la connaissance de tous les habitants de France et de Navarre. Nous en reparlerons donc au prochain Conseil municipal. »


Monsieur le Maire rend compte des décisions en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire : « Je souhaite remercier le personnel du Cyel, ainsi que les relations publiques, qui ont œuvré pour mettre cette salle à notre disposition, d'autant que ces séances perturbent le fonctionnement de cette structure. J'espère donc que nous n'y resterons pas très longtemps. Par ailleurs, je voudrais également féliciter toutes celles et ceux qui ont été élus lors des derniers scrutins, puisque nous aurons deux représentants de la Ville au Département et deux à la Région.

Enfin, je pense qu'il faudrait revenir à plus de modestie dans certaines interventions, car nous ne sommes pas là pour fustiger, et que le temps de la campagne électorale est passé depuis bien longtemps. Apprenons à parler plus posément ensemble, et à arrêter les phrases faciles ou les mots qui cherchent à détruire plutôt qu'à construire. Nous y gagnerons en construction municipale. Les petites phrases, les vilains mots, ou encore les allusions, font en effet que nos concitoyens ne se rendent plus aux urnes. Bien au-delà de tout ce que vous avez pu évoquer tout à l'heure Monsieur Ibarra, l'utilisation de petites phrases et de mauvais mots ayant uniquement l'intention de détruire tuent la démocratie et

font du mal. Ils vous discréditent et discréditent tout le monde, alors qu'il faudrait plutôt rassembler, et porter des messages à la fois sérieux, positifs et engageants pour la population. Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous souhaite à tous de très bonnes vacances, et nous nous retrouverons au mois de septembre. »

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 20 heures 50.



Le Maire,
Luc BOUARD